



**L**a Loi de modernisation agricole a prévu l'élaboration d'un Plan Régional pour l'Agriculture Durable (PRAD) à l'horizon 2020. Dans un pas de temps concomitant, en région Centre comme dans les autres régions françaises, les collectivités locales et les services de l'Etat ont mené diverses réflexions stratégiques relatives notamment aux orientations issues du Grenelle de l'environnement, Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE), Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT),....

L'agriculture et la filière agroalimentaire sont directement concernées ou impliquées dans ces réflexions et dans leur(s) plan(s) d'actions. Les pratiques en matière agricoles évoluent. **Gestionnaires de l'espace rural, les agriculteurs deviennent des acteurs directs de la reconquête de la qualité de l'eau et de l'air, de la protection de la biodiversité.** Ils sont aussi les garants de la sécurité sanitaire, et l'image de la gastronomie française commence avec eux.

Plus de 25 000 exploitations agricoles, leurs chefs, leurs familles, leurs salariés, créent un produit brut standard de plus de 3 milliards d'euros dans notre région. Leur production est également valorisée par les entreprises d'aval, coopératives et négoce, et de nombreuses entreprises industrielles du secteur agroalimentaire. L'ensemble de ces acteurs emploient directement 61 300 actifs et ont besoin de divers services qui génèrent des emplois induits, indispensables à l'attractivité des territoires. La région Centre, première région productrice de grandes cultures d'Europe ne peut méconnaître l'importance de ce secteur pour son économie.

Les filières agricoles et agroalimentaires sont confrontées à une mutation rapide des contextes de concurrence, au sein de l'Union Européenne (UE) mais aussi face aux pays émergents. Les données du recensement agricole de 2010 dessinent les tendances lourdes de l'agriculture régionale : la perte en disponibilité de l'outil foncier, la spécialisation des exploitations et le recul des productions spécialisées et animales, une ressource en eau à partager alors qu'elle est un facteur incontournable de pérennité et de diversité, un « ciseau » non maîtrisé entre valorisation de la production sur des marchés spéculatif, et intrants tributaires des envolées des cours des matières premières. **La compétence technique des agriculteurs ou des équipes dirigeantes de nos outils industriels n'a jamais été aussi nécessaire pour arbitrer et trouver le meilleur compromis dans un environnement fluctuant, spéculatif, exigeant.**

Pour conserver sa place sur les marchés, **l'agriculture régionale doit être reconnue, s'adapter et innover.** Ces objectifs sont aussi ceux de l'Union européenne à l'horizon 2020 et de la prochaine programmation du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).

Dans ces circonstances, il était nécessaire que le **PRAD procède à une réflexion volontaire et partagée par la profession agricole autour d'une ambition économique, qui connaît ses obligations envers la société.**

Pour élaborer ce plan, un comité de pilotage a été institué. Trois groupes de travail confiés à la présidence d'un élu professionnel issu des chambres d'agriculture et de la coopération agricole, ont retenu et détaillé les quatre enjeux suivants :

- Enrichir le potentiel de production agricole,
- Développer le potentiel économique,
- Préserver le potentiel humain,
- Renforcer la place des agriculteurs dans la société.

Certains des objectifs assignés pour y répondre, font d'ores et déjà l'objet d'actions qui se trouvent ainsi confortées, d'autres sont en réflexion. Certaines des actions proposées peuvent être précises, faisant référence à des projets susceptibles d'aboutir dans un pas de temps à trois ans ; leur réalisation servira alors d'indicateur. Dans d'autres cas, seules des ébauches de réponses existent, le travail devra se poursuivre.

Enfin, le PRAD de la région Centre n'est pas un catalogue exhaustif des outils disponibles pour accompagner l'agriculture et l'agroalimentaire. **En mettant en exergue quelques priorités au regard des principaux enjeux régionaux, il assoit également la prochaine élaboration des programmations régionales relatives aux fonds européens et plus particulièrement au FEADER d'une part, et l'éventuelle reconduction d'un Contrat de Projets Etat-Région (CPER) d'autre part.**

Ce document constitue ainsi la « feuille de route » des services de l'Etat en région Centre, chargés de mise en œuvre des politiques publiques contribuant au développement durable de l'agriculture et de l'agroalimentaire dans notre région. Je souhaite qu'il soit un guide pour tous les acteurs et partenaires de ces politiques, collectivités locales, professionnels, associations, ... en facilitant les convergences et les synergies.

**François Progetti,**  
Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture,  
et de la forêt du Centre

# Sommaire

1.	<b>DIAGNOSTIC</b>	<b>4</b>
<b>1.</b>	<b>LES FACETTES DE L'AGRICULTURE EN RÉGION CENTRE</b>	<b>5</b>
1.	<i>La vocation céréalière de la Région Centre domine mais la diversité des cultures persistent</i>	5
2.	<i>Les facteurs de production permettant de créer de la richesse s'affirment</i>	6
3.	<i>Les concours financiers publics à l'agriculture pour la région en 2010</i>	8
<b>2.</b>	<b>L'UTILISATION DU TERRITOIRE ET LE CAPITAL FONCIER DE LA RÉGION</b>	<b>8</b>
1.	<i>L'agriculture, vocation majoritaire du territoire de la région Centre</i>	8
2.	<i>Les terres agricoles touchées par l'artificialisation et la déprise agricole</i>	8
3.	<i>Le potentiel de production agricole sous influence des politiques publiques</i>	9
<b>3.</b>	<b>L'UTILISATION DE L'EAU EN AGRICULTURE</b>	<b>9</b>
1.	<i>Le potentiel d'irrigation en région Centre, facteur de développement</i>	9
2.	<i>L'origine de l'eau d'irrigation et les impacts sur la ressource</i>	9
3.	<i>L'impact des pratiques agricoles sur la ressource en eau</i>	10
4.	<i>Les mesures mises en place par le secteur agricole pour préserver la ressource en eau</i>	10
<b>4.</b>	<b>LES HOMMES ET LES FEMMES QUI FONT L'AGRICULTURE EN RÉGION CENTRE</b>	<b>11</b>
1.	<i>Recul de l'âge de départ en retraite et un manque de visibilité sur le devenir des exploitations</i>	11
2.	<i>La baisse du nombre d'installations en région Centre touche davantage les installations aidées</i>	12
3.	<i>Le niveau de formation des actifs agricoles s'accroît</i>	13
	<b>SCHEMA DES ORIENTATIONS DE L'ETAT EN LIEN AVEC LE PRAD</b>	<b>14</b>
2.	<b>OBJECTIFS</b>	<b>15</b>
3.	<b>PLAN D' ACTIONS</b>	<b>17</b>
	<b>PREMIER ENJEU - ENRICHIR LE POTENTIEL DE PRODUCTION AGRICOLE</b>	<b>21</b>
	<b>DEUXIÈME ENJEU - DÉVELOPPER LE POTENTIEL ÉCONOMIQUE</b>	<b>36</b>
	<b>TROISIÈME ENJEU - PRÉSERVER LE POTENTIEL HUMAIN</b>	<b>46</b>
	<b>QUATRIÈME ENJEU - RENFORCER LA PLACE DES AGRICULTEURS DANS LA SOCIÉTÉ</b>	<b>55</b>

# ***Diagnostic***

## Quelques chiffres clefs

SAU : 2 311 M ha → 1<sup>er</sup> rang des régions au niveau national

667 300 ha en blé tendre, soit 14% de la superficie nationale → 1<sup>er</sup> rang

307 700 ha, soit 1/5<sup>e</sup> de la surface cultivée en colza → 1<sup>er</sup> rang

318 000 ha irrigués → 1<sup>er</sup> rang

289 millions m<sup>3</sup> d'eau utilisés pour l'irrigation → 4<sup>ème</sup> rang

3,03 milliards d'€ de Production Brute Standard → 5<sup>e</sup> rang

14 % des exploitations exercent une activité de diversification → 7<sup>e</sup> rang

594 exploitations pratiquant l'agriculture biologique → 11<sup>e</sup> rang

460 IAA pour 12 410 salariés → 11<sup>e</sup> rang

10 % des exploitations vendent en circuit court → 15<sup>e</sup> rang

25 080 exploitations régionales dont 13 920 produisant des grandes cultures,  
30 760 chefs d'exploitation et coexploitants,  
soit 22 297 unités de travail annuel

## 1. Les facettes de l'agriculture en région Centre

1. La vocation céréalière de la Région Centre domine mais la diversité des cultures persiste

La région Centre, première région céréalière de France et d'Europe

Avec 52 % de la surface agricole utile (SAU) consacrée aux **céréales**, la vocation céréalière de la région Centre ne se dément pas. Le **blé tendre couvre la moitié de cette surface et l'orge 20 %**, offrant ainsi à la région Centre 13 % des surfaces nationales de céréales. Les **oléoprotéagineux** (colza, tournesol, soja, pois, ...) constituent le 2<sup>e</sup> poste de culture et occupent **19 % de la SAU régionale**. Chacune des cultures a suivi des évolutions différentes, parfois fortement influencées par les politiques publiques. C'est le cas du colza, qui grâce à la mise en place de la jachère industrielle suite à la réforme de la Politique Agricole Commune (PAC) de 1992, a fortement progressé et occupe aujourd'hui 68 % de la surface des oléoprotéagineux. A l'inverse, les surfaces en pois et en tournesol se sont fortement réduites et occupent respectivement 1 et 2% de cette surface. Les nouvelles aides semblent cependant inverser cette tendance en ce qui concerne le pois.

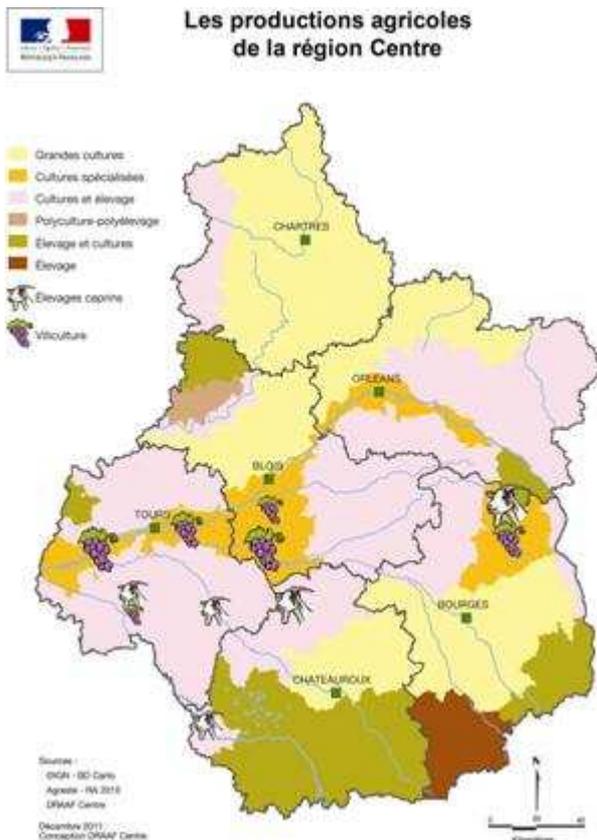
L'agriculture de la région Centre tire majoritairement sa **richesse économique de ces productions végétales**. Celles-ci ont donc renforcé leur position dominante en atteignant 78 % de la Production Brute Standard (PBS) totale (2,4 millions d'€) contre 76 % en 2000. Les principales augmentations ont lieu en Beauce, en Beauce Dunoise et dans le Faux Perche. La diversification dans les zones de grandes cultures participe grandement au développement des productions végétales en région Centre.

### Des cultures spécialisées au développement inégal

Les **vignes occupent 21 700 ha** et représentent 2,8 % du vignoble français plaçant la région Centre au 10<sup>e</sup> rang national. Plus de 45 % de ces vignes sont situées en Indre-et-Loire, soit un peu moins de 10 000 ha. Le Loir-et-Cher arrive en seconde position régionale avec 32 % des surfaces en vignes régionales. La quasi totalité du vignoble régional est inscrit en appellation d'origine protégée (AOP) ou indication géographique protégée (IGP) ce qui a permis au secteur viticole de la région Centre, malgré le léger recul de la surface en vigne, de faire nettement progresser les **volumes exportés** et les **surfaces relevant d'un signe de qualité** par rapport au précédent recensement : les vins d'appellation représentent 94 % des surfaces en vignes en 2010 contre 88 % en 2000.

Sur le bassin viticole Val de Loire-Centre, bien que la superficie dédiée au vignoble (représentant 62 400 ha) se soit réduite de 8 % en dix ans, le Val de Loire reste la 3<sup>ème</sup> région viticole de France. Les petites exploitations de moins de 2 ha sont les plus touchées et ont diminué de près de 70 % sur cette période.

Le **recul des surfaces cultivées en arboriculture** est nettement plus marqué. En 10 ans, 60% des surfaces ont disparu et les vergers s'étendent désormais sur **3 500 ha**. La production de pommes, qui représente plus des trois



quarts des surfaces fruitières, a été particulièrement touchée par les crises successives des années 2000 et les plans d'arrachage. Près d'un hectare sur deux ont disparu en 10 ans. Ces crises ont également entamé les capacités de stockage notamment dans le Loiret, second département pour la production de fruits en région après l'Indre-et-Loire.

La situation est totalement inverse en ce qui concerne **le maraîchage et la culture des pommes de terre, les surfaces ont progressé en 10 ans respectivement de 15 et 46 %** et concernent 26 900 ha. Pour le maraîchage, cette situation est particulièrement marquée dans l'Indre, où les surfaces cultivées restent cependant inférieures à celles de l'Eure-et-Loir, du Loir-et-Cher et du Loiret. Enfin, pour la culture des pommes de terre, c'est l'Eure-et-Loir qui reste en tête et a multiplié par 1,5 sa surface cultivée en 10 ans.

Enfin, il faut signaler la place importante que tient en région Centre la production de semences et plants, grâce aux conditions de production favorables et à la technicité des agriculteurs de la région. 2 140 exploitations sont engagées dans la production de semences, mobilisant 45 100 ha, et 34 entreprises semencières sont implantées dans la région. En production de semences potagères notamment, la part de la région Centre dans la production nationale est remarquable (43 % des radis, 45 % des carottes, 73 % des plants de fraisiers français sont ainsi produits dans le Centre)

### Des évolutions inverses pour les cheptels

La région Centre compte actuellement un peu plus de **630 000 têtes de bovins** tous types de catégories confondues. Depuis le milieu des années 90, ce chiffre, plutôt constant, masque des disparités importantes entre les différents types d'élevage. Du côté des vaches laitières, après plusieurs années **d'une diminution conséquente du cheptel**, la tendance se stabilise autour de 64 500 têtes, grâce à une meilleure rémunération du lait depuis 2010. Le cheptel des vaches allaitantes est stable avec un peu plus de 198 000 animaux. L'élevage essentiellement localisé au sud de la région (Cher et Indre) concentre deux tiers des effectifs de bovins régionaux. A l'image du cheptel, les exploitations pratiquant l'élevage sont localisées pour trois quarts dans ces départements. Leur nombre est en recul depuis 2000 sur un rythme similaire à l'ensemble des exploitations (25 % d'exploitations pratiquant l'élevage ont disparu).

En dix ans, **le nombre de chèvres s'est étoffé de près de 8 %** et compte désormais près de 110 000 têtes. A l'inverse, **le nombre de brebis a fortement diminué (28% en 10 ans)** et compte environ 142 000 têtes. La tendance est moins marquée concernant **les porcins avec une diminution de 1,6 %** mais, là encore, les disparités sont importantes et le cheptel des truies reproductrices a reculé de 25% sur la même période. Enfin, en ce qui concerne **l'élevage avicole (bien qu'en léger recul surtout en ce qui concerne les pigeons, cailles et dindons)**, il est marqué par **une augmentation de la production des poulets de chair**, plus de 12 % en 10 ans, qui représente l'essentiel de l'effectif avicole de la région. Les récentes restructurations industrielles sont de nature à réduire la production avicole régionale, principalement dans le domaine de la production de dindes.

Au global, ces infléchissements pèsent sur l'élevage régional **qui a perdu en 10 ans près de 107 millions d'€**

(-14 %) de PBS pour une valorisation globale de 666 millions d'€ en 2010. Le secteur de l'aviculture baisse de manière significative (- 62 millions d'€), en particulier en Beauce et dans le Gâtinais.

Cette perte de richesse transparaît dans le suivi des installations dédiées à l'élevage. En 10 ans, le nombre de bâtiments a diminué de 24 % avec une tendance à la concentration des animaux, (59 contre 52 en 2000) et un vieillissement des installations (70 % ont plus de 20 ans). Seuls les bâtiments en élevage laitier poursuivent leur modernisation avec des installations de traite de moins de 15 ans pour la moitié, une augmentation de la taille des aires de stockage et un développement des plans d'épandage (51 % des exploitations en 2010 contre 17 % en 2000).

### Le nombre d'exploitations de polyculture et polyélevage se réduit de manière substantielle

Si, toutes orientations technico-économiques confondues, **le nombre d'exploitations a chuté de 24 %** pour se situer aux alentours de **25 000** en région Centre, ce sont les exploitations orientées vers la viticulture, l'élevage (bovins lait et mixte) et la polyculture-élevage qui accusent la plus forte régression (40 % d'exploitations en moins depuis 2000).

Ces dernières sont en baisse dans l'ensemble des départements, avec des réductions plus marquées dans l'Indre-et-Loire (-54%) et le Loiret (-49%). Ces exploitations ont cependant peu perdu de leur potentiel de production (réduction de 13 % seulement) grâce à des productions diversifiées, à l'agrandissement, et à la recherche de nouveaux équilibres.

## 2. Les facteurs de production permettant de créer de la richesse s'affirment

### La diversification, facteur de richesse des exploitations de la région Centre

En région Centre, **14 % des exploitations exercent au moins une activité de diversification**. L'activité la plus exercée est le **travail à façon** (prestation de service), agricole ou non, suivie de la **transformation de produits agricoles et d'hébergement**. Ce sont majoritairement les grandes exploitations orientées « grandes cultures » qui s'impliquent dans une activité de diversification.

La **transformation** concerne en nombre peu d'exploitations : 350 environ fabriquent des produits laitiers et autant transforment d'autres produits agricoles (jus de fruit, produits carnés, etc.). Ces derniers sont le plus souvent commercialisés via des circuits courts qui constituent un débouché important pour les produits transformés et pour les produits bruts. **Une exploitation sur dix vend ses produits via des circuits courts**, directement ou par le biais d'un seul intermédiaire. Le produit des ventes par ce mode de commercialisation n'est pas négligeable : pour un tiers des exploitations, il représente plus de 75 % de leur chiffre d'affaires total. Les produits les plus vendus sont ainsi le miel, les légumes et les produits laitiers.

La **production d'énergie renouvelable** devient également une activité de diversification puisque sur les 236 exploitations qui ont une installation vouée à cette production, 95 destinent l'énergie produite à la vente. Il s'agit principalement d'énergie solaire. Par comparaison, en 2000, seulement 17 exploitations produisaient de l'énergie pour la vendre. D'autre part, 2 % de la SAU

supportent des cultures à vocation énergétique type céréales, oléagineux, betteraves ou taillis à courte ou très courte rotation en vue de produire de la biomasse et du bioéthanol.

### **Le mode de production biologique en progression significative**

En 2010, la région Centre compte **594 exploitations agricoles pratiquant le mode de production biologique**, soit **2,5 % des exploitations et 1,3 % de la SAU régionale**. La superficie a doublé depuis 2000 et couvre 30 000 ha.

Les exploitations pratiquant l'agriculture biologique (AB) se distinguent de l'ensemble des exploitations de la région sur les quelques points suivants :

- Elles sont **moins orientées vers les céréales et les grandes cultures** : 30 % d'entre elles pratiquent ces types de cultures contre 55 % pour l'ensemble des exploitations. Par ailleurs, 20 % des exploitations AB sont en viticulture et 17 % sont orientées en polyculture et en polyélevage, contre respectivement 7 % et 12 % pour l'ensemble des exploitations de la région.
- Une exploitation AB valorise en moyenne **49 ha** contre 121 pour l'ensemble des exploitations. Ce constat s'explique en partie par le fait que de nombreuses exploitations en bio sont orientées vers la viticulture.
- Une exploitation AB régionale emploie en moyenne **2,8 unités de travail annuel (UTA)** contre 1,5 pour l'ensemble des exploitations régionales. L'importance des exploitations viticoles explique toujours ce constat.

En 2010, près de 600 agriculteurs exprimaient la volonté de se convertir dans les 5 ans au mode de production biologique. Si ce souhait se concrétise, le nombre d'exploitations bio pourrait doubler en région Centre.

### **Hors viticulture, seulement 10 % des exploitations produisent sous signe de qualité**

Dans le Centre en 2010, **2 585 exploitations**, soit 10 % du nombre d'exploitations, ont déclaré produire une ou plusieurs productions sous signe de qualité.

Pour environ 1 500 d'entre elles, il s'agit d'une des **4 certifications reconnues par le ministère en charge de l'agriculture** : l'indication géographique protégée (IGP), l'appellation d'origine protégée (AOP successeur de l'appellation d'origine contrôlée AOC), le label rouge et le certificat de conformité. Pour le reste, soit près de 1 100 exploitations, il s'agit d'autres filières de qualité correspondant à des démarches en lien le plus souvent avec les circuits de distribution.

Les certificats de conformité, avec 578 exploitations concernées, sont en tête et devancent les AOP, 450 exploitations hors viticulture, ainsi que les labels rouges, 430 exploitations environ. Loin derrière, 49 exploitations produisent sous IGP, signe de qualité plus récent. Les produits label rouge et les certificats de conformité concernent presque exclusivement les produits animaux et les céréales. Les AOP sont principalement en lien avec la production de fromages de chèvre.

### **La viticulture développe la commercialisation en circuit court**

Plus de **94 % de la surface en vigne de la région Centre sont inscrits en AOP ou IGP**. Au total la région

**compte 22 AOP/IGP** dont les plus connues sont : Chinon, Bourgueil, Sancerre, Cheverny ou Touraine.

77 % de la production régionale est vinifiée en cave particulière. La part de la vendange vinifiée en cave coopérative se développe, passant de 9 % de la vendange en 2000 à 13 % en 2010 au détriment de la vente de vendange fraîche, jus et moûts.

Sur le plan commercial, **41 % de la production est vendue en vente directe** (pour 34 % en 2000), la majorité de la production (48 %) est commercialisée via un intermédiaire (groupement de producteurs, négoce, grossiste).

Sur le bassin Val de Loire – Centre près des trois quarts des vendanges sont vinifiées en caves particulières. La production est majoritairement commercialisée en recourant à des intermédiaires tels que des groupements de producteurs, le négoce ou un grossiste. Cependant, le poids de la vente directe s'est accrue en dix ans passant de 37 % des ventes en 2000 à 42 % en 2010.

### **Les silos, routes et infrastructures permettant de stocker et commercialiser**

L'augmentation des capacités de stockage des céréales à la ferme, +10 % en 10 ans soit l'équivalent de 46 millions de quintaux de blé, a permis aux agriculteurs de mieux gérer la mise en marché des grains via les coopératives ou les négociants.

Par ailleurs, la région compte 109 silos de stockage de céréales soumis à autorisation (capacité de stockage supérieure à 15 000 m<sup>3</sup>). Suite à la modification de la réglementation, 58 de ces silos devront faire l'objet de mesures de sécurité afin de prévenir les risques d'incendie et d'explosion.

Le stockage en chambre froide a progressé de façon spectaculaire : +80 % pour les volumes en atmosphère ordinaire et +107 % pour ceux en atmosphère contrôlée. C'est en Eure-et-Loir que les capacités ont le plus augmenté (+135 %). Les autres départements ayant progressé de 7 à 9 % hormis le Loiret en retrait sur 10 ans de 15 % en raison des crises successives en arboriculture.

Le blé produit dans la région est transféré vers une autre région française pour 39 %, 44 % vers l'étranger et 17 % est échangé à l'intérieur de la région ou avec les régions limitrophes. Le maïs est transféré à 40 % dans une autre région française, 35 % à l'étranger et 25 % à l'intérieur de la région ou avec les régions limitrophes. **Le transport se fait surtout par route quelque soit la destination des denrées** et jusqu'à 96 % pour les échanges de blé régionaux. Seul le maïs est transporté jusqu'à 59 % par train pour les transports à l'étranger.

La région Centre bénéficie d'un **réseau de fret bien développé mais l'état des infrastructures nécessite des investissements**. La qualité réduite de ce service nuit aux organismes stockeurs qui ne peuvent pleinement utiliser ce mode de transport dans les conditions de gestion temporelle qui s'imposent à eux. Le CPER 2007-2013 prévoit en particulier près de 107 millions d'€ d'investissement dans les projets de ce type.

L'agriculture et l'agro-alimentaire apportent également une contribution importante à la balance commerciale régionale.

### 3. Les concours financiers publics à l'agriculture pour la région en 2010

Les aides directes du 1<sup>er</sup> pilier sont le cœur des soutiens à l'agriculture régionale. En 2010, la somme des droits à paiement unique (DPU), aides couplées aux surfaces et aides animales s'élèvent à **672 millions d'€**

**Elles sont en baisse de 7 % par rapport à la campagne 2009** avec, suite au bilan de santé de la PAC, un renforcement des paiements découplés au détriment des aides couplées aux surfaces. La valeur moyenne des DPU atteint 264 € dans le Centre (variant de 227 € dans l'Indre à 297 € en Eure-et-Loir) pour 257 € en moyenne nationale.

Plus de **21 200 exploitations ont bénéficié d'une aide en 2010, en moyenne égale à 31 700 €**. C'est dans le Cher, où les exploitations sont de grande taille, que cette aide moyenne par bénéficiaire est la plus élevée (38 700 €), suivi par l'Eure-et-Loir (35 500 €). En Indre-et-Loire, le niveau moyen d'aide est le plus faible (25 000 €). Ces écarts tiennent, pour une part, à la nature des productions diversement aidées mais aussi à la taille des exploitations.

Les aides directes à la production du 1<sup>er</sup> pilier peuvent être complétées par quatre types d'aides dont le montant s'élève pour l'année 2010 à 82 millions d'€ :

- les aides aux filières du Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) qui représentent plus de 17 millions d'€,
- les aides du 2<sup>ème</sup> pilier de la PAC ou aides au développement rural d'un montant de 18 millions d'€, qui bénéficient aux acteurs du monde rural au delà des seuls agriculteurs,
- les aides de l'Etat (Ministère en charge de l'Agriculture, FranceAgriMer, Agences de l'eau, CAS-DAR) pour un montant de 33 millions d'€,
- les aides allouées par les collectivités territoriales (Conseil régional et Conseils généraux) pour un montant de 14 millions d'€.

## 2. L'utilisation du territoire et le capital foncier de la région

### 1. L'agriculture, vocation majoritaire du territoire de la région Centre

En 2010, la région Centre se hisse à la **première place des régions agricoles françaises avec 2,311 millions d'hectares consacrés aux productions agricoles**, soit 62 % de la superficie régionale. Les départements d'Eure-et-Loir et de l'Indre sont les plus marqués par cette vocation qui couvre respectivement 78 % et 70 % de leur superficie. A l'inverse, dans le Loir-et-Cher, davantage forestier, l'agriculture occupe 51 % du département.

Les spécificités de chaque département du Centre s'expriment également au travers du prix des terres agricoles libres. L'Eure-et-Loir, avec en moyenne un prix à l'hectare de 5 870 €, conserve des valeurs élevées notamment en raison de sa proximité avec la région parisienne. Néanmoins, le Loiret prend la tête du classement régional avec une moyenne en hausse de 14 % par rapport à l'année précédente et établie en valeur à 5 920 €. L'Indre-et-Loire et le Loir-et-Cher ferment la marche avec des prix moyens inférieurs à 4 000 € / ha. Globalement, **le prix des terres libres reste moins élevé en région Centre comparé à la moyenne nationale**, avec

en 2010 un hectare de terre libre négocié en moyenne à 4 540 € contre plus de 5 000 € en moyenne en France et 6 000 €, voire plus, dans le Nord du Bassin parisien.

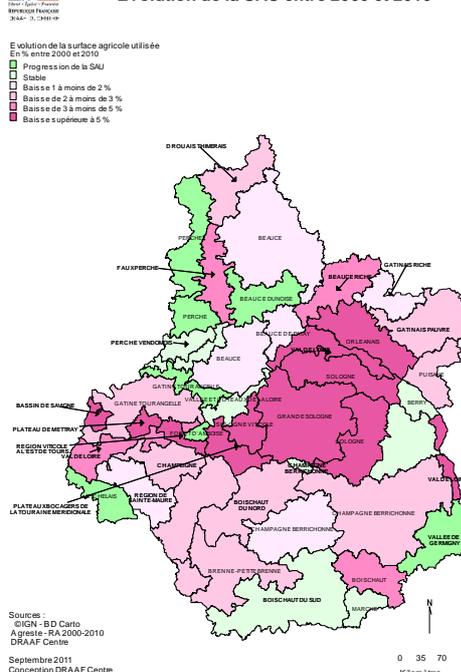
Toutefois, **la production brute standard (PBS) régionale par hectare est peu élevée et plafonne à 1 300 € / ha** contre 1 900 € / ha en moyenne pour la France. Cette relative faiblesse s'explique par l'orientation « grandes cultures » majoritaire dans les productions régionales et qui tend à se renforcer sur les 10 dernières années. Elle s'explique également par le faible nombre d'élevages hors sol. Ce potentiel de PBS, estimé à 3,03 milliards d'€ pour l'année 2010, s'est par ailleurs réduit de 5 % en 10 ans. La baisse des productions animales dans les zones de forte production végétale (Beauce, Champagne Berrichonne) ou de polyculture polyélevage (Gâtinais, Gâtine Tourangelle) explique partiellement ce phénomène.

### 2. Les terres agricoles touchées par l'artificialisation et la déprise agricole

La région Centre est touchée par une baisse de surface agricole, qui se caractérise sur la période 2006-2010 par :

- **Une perte de 6 640 ha/an de terres agricoles** avec un rythme qui tend à s'accroître.
- **Une répartition de cette perte entre l'artificialisation pour 2/5<sup>è</sup> et les sols naturels et boisés pour 3/5<sup>è</sup>**. Les ratios s'étant inversés sur la dernière période comparée à la période 1995 -2003.
- **Une augmentation du rythme d'artificialisation qui atteint 5 300 ha/an** en moyenne en grignotant sur les terres agricoles et, dans une moindre mesure les espaces naturels et boisés.

Evolution de la SAU entre 2000 et 2010



Ce sont les régions de la Sologne et du Val de Loire du Loiret qui sont principalement touchées par la régression des surfaces agricoles. En Sologne, la déprise agricole accompagnée de la réduction des activités maraîchères,

de l'aviculture, des pépinières et de la polyculture polyélevage est la principale cause de ce phénomène. Les terres trouvent alors d'autres modes de valorisation tournés vers des activités cynégétiques et de loisirs. Dans le Val de Loire du Loiret, la baisse de SAU est en lien avec les difficultés rencontrées par l'arboriculture ces dernières années, et dans une moindre mesure la pression urbaine sur les terres dédiées au maraîchage et aux pépinières. Enfin, dans l'Orléanais, les variations de SAU sont principalement liées à la spécialisation végétale qui s'affirme et à la réduction des activités de polyculture polyélevage.

### 3. Le potentiel de production agricole sous influence des politiques publiques

La perte de foncier due à l'urbanisation se fait souvent au détriment des sols de très bonne qualité agronomique, les villes étant implantées dans les bassins agricoles les plus fertiles. Cette pression urbaine entraîne une imperméabilisation des sols, la plupart du temps irréversible.

Par ailleurs, les politiques publiques ont eu des effets sur le potentiel de production agricoles. Par exemple, la fin de la politique de jachère obligatoire en 2009 a réduit à 110 000 ha les surfaces en jachère en région Centre contre 176 000 ha en 2006. Cette variation se traduit par un accroissement de la PBS de 86 millions d'€ par an.

### 3. L'Utilisation de l'eau en agriculture

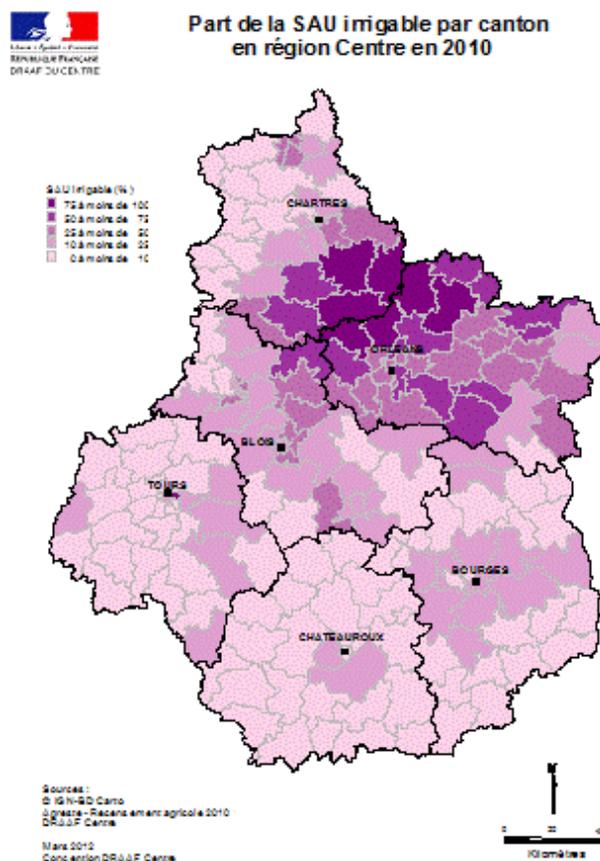
#### 1. Le potentiel d'irrigation en région Centre, facteur de développement

La région Centre se place **en tête des régions en terme de potentiel d'irrigation : 20 % de la SAU**, soit plus de 471 000 ha équipés pour l'irrigation. Avec un taux d'équipement national des terres en moyenne à 9 %, la région Centre devance donc de nombreuses régions, notamment l'Aquitaine, la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur et l'Alsace. La région est également **en tête concernant les surfaces irriguées** puisqu'en 2010 ces dernières se sont élevées à 318 000 ha, soit **14 % de la SAU**.

La Beauce est le territoire le mieux équipé pour l'irrigation notamment sur les cantons d'Orgères-en-Beauce, de Voves, de Janville en Eure-et-Loir et de Patay, d'Artenay, d'Outarville et de Pithiviers dans le Loiret où les taux d'équipement dépassent 75 % de la surface agricole utilisée. Cependant, en terme de terres irriguées, le Loiret est en première position en cumulant plus de 40 % des surfaces irriguées. Pour sa part, l'Eure-et-Loir représente 30 % des surfaces irriguées régionales et le Loir-et-Cher près de 14 %. **Au total, l'irrigation en Beauce représente plus de 221 000 ha, soit 70 % des 318 000 ha ayant reçu de l'eau d'irrigation en 2010.** La répartition des 5 700 exploitations pratiquant l'irrigation met en évidence cette même répartition : le Loiret, l'Eure-et-Loir et le Loir-et-Cher totalisent plus des trois-quarts des exploitations irriguées avec respectivement 37 %, 23 % et 16 % des irrigants.

A noter que concernant les volumes d'eau utilisés, la région Centre se place en 4<sup>ème</sup> position avec 289 millions de m<sup>3</sup> contre plus de 570 millions m<sup>3</sup> en PACA, près de 500 millions m<sup>3</sup> en Aquitaine et 346 millions m<sup>3</sup> en Midi Pyrénées.

L'irrigation est, en région Centre, **le facteur de production** qui a permis **le développement du potentiel de production agricole** grâce à la diversification des productions végétales avec des cultures à forte valeur ajoutée. Grâce à l'augmentation des surfaces cultivées en betteraves et en pommes de terre, ainsi que l'accroissement de l'irrigation du blé dur (5 % de l'assolement irrigué en 2000 contre 51 % en 2010), la PBS végétale des territoires de la Beauce, de la Beauce Dunoise et du Faux Perche ont augmenté respectivement de 9 %, 16 % et de 17 % en 10 ans. L'accès à l'eau semble également être un facteur déterminant pour le maintien des exploitations, notamment spécialisées sur certaines productions : le nombre d'exploitations irriguées accusent un recul de 16 % en 10 ans contre 24 % pour l'ensemble des exploitations régionales.



#### 2. L'origine de l'eau d'irrigation et les impacts sur la ressource

Près des **trois quarts de l'eau d'irrigation utilisée en région Centre sont pompés dans les nappes phréatiques** par des puits et des forages, seuls 10 % proviennent de retenues collinaires ou d'étangs et 9 % des eaux libres de surface. En 10 ans, 200 exploitations supplémentaires, soit un total de 4 900 exploitations, ont recouru aux forages. L'utilisation de retenues ou d'étangs évolue également positivement et passe de 600 à 680

exploitations. En Beauce, l'eau d'irrigation a pour origine la nappe phréatique. En Indre et Loire, où l'irrigation ne concerne que 17 500 ha, 48 % de l'eau d'irrigation est issue des eaux superficielles.

La méthode d'irrigation très largement dominante en région Centre est l'aspersion dans 99 % des cas. Le goutte-à-goutte est présent dans les vergers d'Indre-et-Loire et du Cher.

### 3. L'impact des pratiques agricoles sur la ressource en eau

La disponibilité de la ressource en eau est cruciale pour la production agricole. Les prélèvements réalisés par les exploitations agricoles afin de développer certaines productions ont conduit durant les trente dernières années à l'abaissement épisodique de la nappe libre de la Beauce et persistant de la nappe captive du Cénomaniens.

Ces prélèvements peuvent également avoir un impact sur le débit des cours d'eau en période estivale, notamment pour les forages proches de cours d'eau.

Cette ressource en eau, rare et probablement soumise à des enjeux grandissants en raison du changement climatique, est également cruciale en terme de santé publique. Or, la qualité des principales nappes libres s'est dégradée et la pollution des nappes d'eaux souterraines par les nitrates et les pesticides s'est étendue : les nappes de Beauce, de la craie et du jurassique, situées en zone de grandes cultures, sont les plus touchées par la pollution par les nitrates. La contamination par les pesticides affecte en priorité les nappes d'eau libres dans les zones de grandes cultures. Les forages en nappes alluviales en relation avec les eaux superficielles sont également atteints ainsi que les nappes d'eau captives.

Malgré la qualité de plusieurs grands aquifères et leur configuration géologique protectrice (nappes des Calcaires de Beauce sous la Sologne et la forêt d'Orléans, le Cénomaniens captif, le jurassique captif, ...). 138 unités de distribution ont fourni en 2010 une eau dont la teneur a dépassé au moins une fois l'exigence de qualité (à savoir 0,1 µg/l maximum de teneur en produits phytosanitaires), desservant 170 360 habitants (6,8 % de la population). Le département de l'Eure-et-Loir compte 75 unités de distribution parmi les 138 citées. En 10 ans, entre 1998 et 2008, 279 captages en eau potable ont été fermés en région Centre, dont 155 en raison d'une quantité en nitrates ou pesticides supérieure aux seuils en vigueur.



Répartition des causes d'abandons de captages liés à la qualité de la ressource

Pourtant les quantités de fertilisants apportées aux cultures ont beaucoup diminué. En 2009–2010, les quantités d'engrais minéraux et organo-minéraux livrées ont diminué de 3 % et d'une manière générale les apports aux cultures se sont infléchis. Par exemple, la dose moyenne d'azote apportée au blé tendre a été diminuée de 8% entre 2001 et 2006. Elle a également été réduite de 8% au cours de la période 2006-2011. De même, les apports en phosphore sont deux fois moins importants entre la période 1972-1976 et 2004-2008.

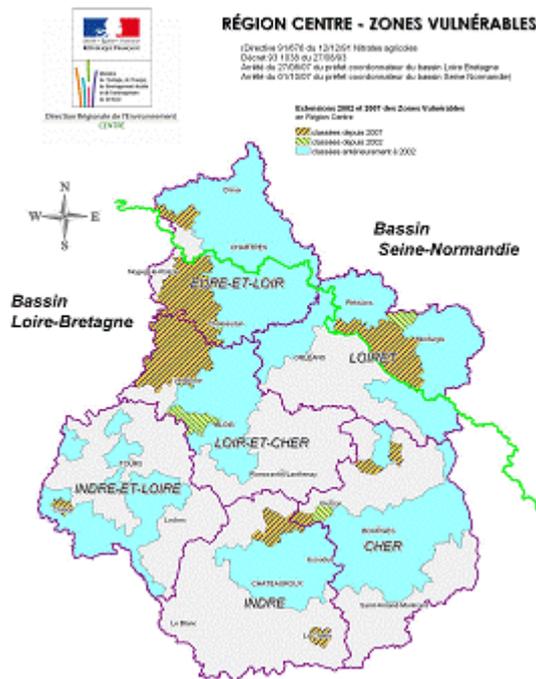
### 4. Les mesures mises en place par le secteur agricole pour préserver la ressource en eau

Les premières zones vulnérables ont été instaurées en 1994 suite à la mise en place de la Directive Nitrates de 1991. Ces zones ont été ensuite étendues de façon successive en 1999, 2002 et 2007. Elles recensent les territoires objet d'un plan d'actions spécifiques où l'augmentation des teneurs en nitrates d'origine agricole atteint un taux de 50 mg/l ou menace de l'être. **54 % de la région Centre est en zone vulnérable.** Ce taux pourrait évoluer à la hausse d'ici début 2013 suite à la procédure pré-contentieuse engagée par la Commission européenne à l'encontre de la France concernant la désignation insuffisante de zones vulnérables. Trois territoires sont particulièrement ciblés par l'extension des zones vulnérables: l'Indre, la Touraine en lien avec le bassin de la Sarthe et le Val de Loire du Loiret. La prise en compte de la qualité des eaux estuariennes de la Loire renforce également la contrainte qui pèse sur les territoires au titre de la directive nitrate.

Plusieurs mesures peuvent être mises en place dans les zones vulnérables afin de réduire le recours aux nitrates et de limiter leur impact sur les milieux :

- **Les mesures agroenvironnementales territorialisées (MAEt)** (mesures volontaires contractuelles) permettent d'accompagner les exploitants agricoles, ayant des parcelles sur des territoires à enjeu, afin de mettre en place des changements de pratiques notamment en ce qui concerne la fertilisation et l'utilisation de produits phytosanitaires. Ainsi, depuis 2007, 45 territoires bénéficient de MAEt à « enjeu eau » pour un montant d'environ 60 millions €.
- **Les cultures intermédiaires piège à nitrate (CIPAN)**, (mesure réglementaire) sont davantage utilisées en zone vulnérable : 60 % des couverts sont des CIPAN contre 20 % en dehors de ces zones.

**Le taux de couverture hivernal des sols nus était proche de 40 %** en zone vulnérable en 2010. Il a atteint les 80 % pour la campagne 2011-2012 et visera une couverture de 100% des sols nus au cours de l'hiver 2012-2013.



D'autre part sur l'ensemble du territoire, il est important de mettre en évidence plusieurs tendances à l'évolution des pratiques :

- 350 000 hectares, soit **15 % de la SAU**, n'ont **reçu aucun engrais minéral** au cours de la campagne 2009-2010. Cette part descend à 8 % en Eure-et-Loir, région céréalière, et monte jusqu'à 20 % dans le Cher et l'Indre, départements tournés vers l'élevage.
- Plus de 500 000 hectares, soit **22 % de la SAU**, n'ont **reçu aucun traitement phytosanitaire** au cours de la campagne 2009-2010. Cette part descend à 7 % en Eure-et-Loir, région céréalière et monte jusqu'à 31 % dans le Cher et 38 % dans l'Indre.
- **37 % des terres labourables sont travaillées de façon simplifiée** et 3 % sont en semi-direct. Le taux de travail simplifié est le plus faible dans les trois départements du nord de la région (taux inférieur à 40 %) mais également dans le sud de l'Indre. Le travail simplifié du sol est un élément favorable à la fixation du carbone par les sols.

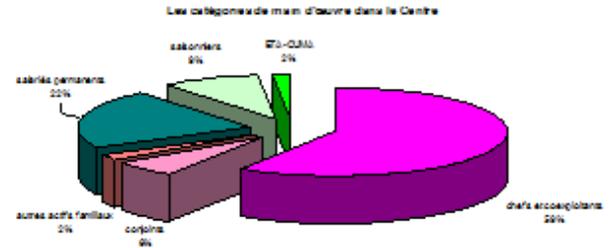
#### 4. Les hommes et les femmes qui font l'agriculture en région Centre

Les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire comptent 61 300 actifs, soit un peu plus de 5 % de la population active de la région Centre.

Le secteur de l'agriculture emploie **48 900 actifs**, majoritairement représentés par les chefs d'exploitation et la main d'œuvre familiale. Parmi ces derniers plus de **39 000 sont des actifs familiaux** : chefs d'exploitations, coexploitants ou autres actifs familiaux. Leur nombre s'est réduit de 27 % entre les deux recensements, tout comme les salariés permanents non familiaux en baisse de 24% sur cette même période.

Avec **14 700 femmes** dans le secteur de l'agriculture, elles restent minoritaires et essentiellement présentes en tant que conjointes coexploitantes. La place des femmes

en tant que chef d'exploitations suit la tendance générale. Elles sont, en 2010, 4 900 à occuper ce poste contre un peu plus de 20 000 pour les hommes. Enfin, le recours au salariat bien que renforcé entre les deux recensements, 19 % en 2000 contre 22 % en 2010, reste cantonné aux secteurs ayant un fort besoin en main d'œuvre tel que le maraîchage-arboriculture et la viticulture.

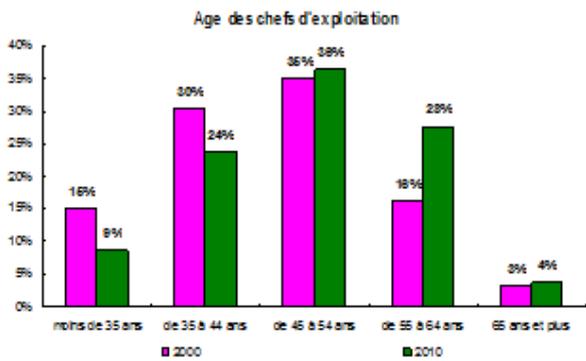


Dans le secteur de l'agroalimentaire, les **460 entreprises** de la région Centre emploient **12 410 salariés** dont 90 % au sein des grandes entreprises. Ces dernières sont majoritairement orientées dans les secteurs « boulangerie, pâtisserie, pâtes » et « viandes ». Malgré l'importance des productions agricoles, **la région Centre n'occupe que le 11<sup>ème</sup> rang** pour les industries agroalimentaires (IAA) en terme de masse salariale et contribuent seulement pour 3 % aux exportations nationales des IAA. La région tire son épingle du jeu en ce qui concerne les entreprises fabriquant des aliments pour animaux, puisque 11 % des exportations nationales sont issues de la région.

S'ajoutent à ces emplois dans l'agro-alimentaire ceux – nombreux- qui se situent dans le commerce régional de gros des produits agricoles (organismes stockeurs, organisations de producteurs en élevage et fruits et légumes, expéditeurs et négociants en fruits et légumes) et dans l'amont de l'agriculture (agro-fouritures, machinisme, organisations agricoles, ...).

#### 1. Recul de l'âge de départ en retraite et un manque de visibilité sur le devenir des exploitations

L'âge moyen des chefs d'exploitation a progressé de deux ans au cours de la dernière décennie. Il s'établit à 51 ans en moyenne pour les hommes et 57 ans pour les femmes. Cette différence s'explique principalement par le phénomène de reprise de l'exploitation par les femmes lorsque le conjoint quitte le statut de chef d'exploitation au moment de son départ en retraite. Aussi, **la part des chefs d'exploitation de plus de 55 ans est passée de 19 % à 32 % de la population agricole en dix ans**. Ces derniers partent plus tardivement en retraite, et la suppression du dispositif de préretraite a probablement accentué ce phénomène.

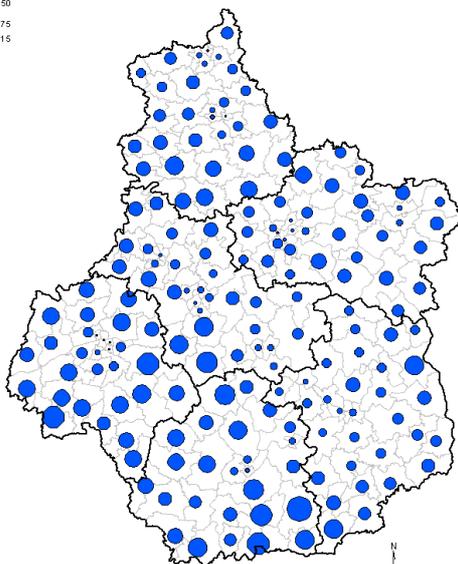


A ce départ en retraite plus tardif des exploitants agricoles se combine un manque de visibilité sur le devenir de leur exploitation : **62 % des agriculteurs de plus de 50 ans ne connaissent pas de successeur à leur exploitation**. Par ailleurs, pour les 38 % qui connaissent le devenir de leur exploitation, celle-ci sera reprise dans 2 cas sur 3 par l'un des membres de la société existante. Tous les départements ne sont pas égaux devant cette situation : l'Eure-et-Loir est le département où les exploitants de plus de 50 ans ont le plus de visibilité sur le devenir de leur exploitation, 46 % d'entre eux connaissent leur successeur (42% dans le Cher). A l'inverse, ils sont seulement 33 % dans le Loir-et-Cher.



Exploitants de 50 ans et plus ne connaissant pas le devenir de leur exploitation

Nbre d'exploitants  
 ● 150  
 ● 75  
 ● 15



Sources :  
 ©IGN - BD Carthage  
 Agreste - RA 2010  
 DRAAF Centre  
 Janvier 2012  
 Conception DRAAF Centre

Cette situation constitue un frein majeur à l'installation des jeunes en agriculture. C'est un enjeu prioritaire pour l'agriculture régionale. En effet, ces **chefs d'exploitations sans successeur connu exploitent 671 000 ha, soit 29 % de la SAU régionale**. De plus, bien que la superficie moyenne de leur exploitation avoisine les 70 ha, ils sont majoritaires dans des filières à forte valeur ajoutée, comme en maraîchage-horticulture et en arboriculture. Ils sont par ailleurs davantage propriétaires de leurs terres, 21 % de leur surface

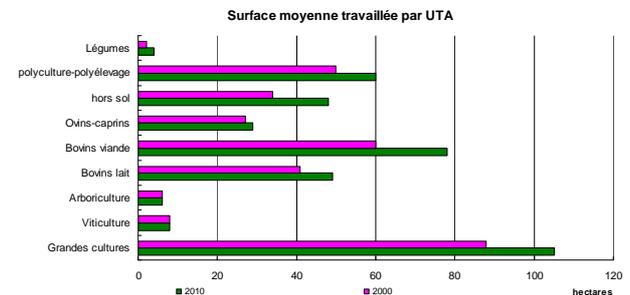
exploitée est en faire valoir direct contre 15 % pour l'ensemble des chefs d'exploitations.

La tendance à l'agrandissement des exploitations est également un frein pour l'installation. En 10 ans **la taille des structures a gagné 21 ha en moyenne pour atteindre 94 ha/exploitation**. Ce sont principalement les petites et moyennes exploitations qui ont disparu au bénéfice des grandes exploitations dont le nombre se stabilise autour de 11 200 unités pour une superficie moyenne de 153 ha.

## 2. La baisse du nombre d'installations en région Centre touche davantage les installations aidées

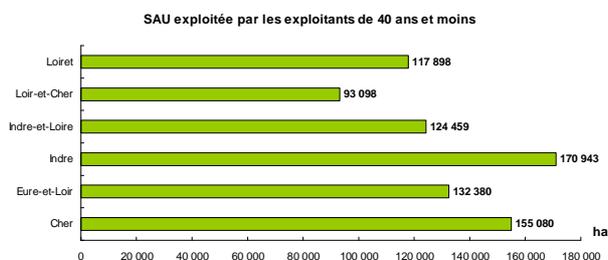
Sans faire de lien direct avec les difficultés relatives à la transmission, il faut noter une nette tendance à la baisse du nombre d'installations depuis 1980. **A cette période on dénombrait 918 installations contre seulement 296 en 2010**. Certains départements sont plus touchés que d'autres par ce phénomène, mais d'une manière générale le département de l'Indre reste celui où le nombre d'installations est le plus important : 1/5 des personnes s'y sont installées depuis 1980, alors que moins d'1/8 se sont installées dans le Loir-et-Cher.

Parmi ces installées depuis 1980, 6 153 ont 40 ans ou moins. Ils exploitent 34 % de la SAU régionale, avec en moyenne 130 ha par exploitation soit une surface bien supérieure à la **moyenne régionale de 94 ha**. Ils sont par ailleurs davantage présents dans le secteur de l'élevage, notamment en bovins-lait et ovins-caprins et souvent sous forme sociétaire type EARL.



La part du **nombre d'installations aidées tend à diminuer depuis 1997**, année marquée par le niveau le plus haut d'installations aidées avec 73 %, suivie d'une baisse plus ou moins continue jusqu'en 2006, année de rupture avec seulement 52 % d'installations aidées et 2010 avec 46 %. Certains départements semblent être davantage propices aux installations non aidées : dans le Loiret seulement 50 % des installations bénéficient des aides contre 59 % dans l'Indre.

**Les jeunes installés aidés se distinguent des non aidés** par la surface exploitée (**154 ha contre 98 ha**), mais également le niveau d'études (87 % ont suivi des études secondaires longues contre seulement 41 % pour les non aidés) et enfin le type d'orientations agricoles. En effet, les installés sont davantage présents en polyculture-polyélevage et bovins lait alors que les non aidés s'orientent plus vers les grandes cultures, maraîchage, viticulture et ovins-caprins.



### **3. Le niveau de formation des actifs agricoles s'accroît**

Avec ses 36 établissements d'enseignement agricole dont 8 publics et 28 privés, la région Centre a pu accueillir en 2010, 8 105 élèves dont 50 % dans le public, 1 667 apprentis dont 90 % dans le privé et 3000 stagiaires en formation professionnelle continue. A l'issue de ces formations, 90 % de ces étudiants et stagiaires ont trouvé un débouché professionnel.

La solide formation des actifs agricoles montre cette importance et cette présence de l'enseignement agricole. En 2010, 20 % des chefs d'exploitations et coexploitants disposaient d'une formation initiale supérieure. Les plus jeunes sont de mieux en mieux formés : 80 % des chefs et coexploitants de moins de 40 ans ont un niveau d'étude secondaire long ou supérieur, contre la moitié seulement en 2000. Par ailleurs, les chefs d'exploitations et coexploitants travaillant sur des cultures spécialisées de légumes de plein champ destinées à l'agroalimentaire et ceux soumis à des cahiers des charges spécifiques sont davantage diplômés. Ce fait est particulièrement marqué dans le secteur de l'agriculture biologique dont 40 % des chefs et coexploitants détiennent un diplôme supérieur.

D'autre part, notons que les actifs agricoles familiaux ayant suivi une formation secondaire continuent de se former. Ainsi, parmi ces derniers 31 % ont suivi une formation continue en 2010 contre 5 % seulement pour les actifs ne disposant d'aucune formation initiale.

Enfin, les conditions de travail en exploitation ont eu tendance à s'améliorer grâce au recours :

- aux services de remplacement et aux groupements d'employeurs : 3 % des exploitations ont fait appel aux services de remplacement en 2010 pour une durée de 21 jours en moyenne.
- à des entreprises de travaux agricoles ou des coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA) : 1,3 % des exploitations ont eu recours à ces dernières en 2010 contre la moitié en 2000.

## Schéma des orientations de l'Etat en lien avec le PRAD

	Enseignement agricole	Alimentation	Filières	Agriculture biologique	Installation	Foncier	Ressource en eau	Biodiversité	Énergie	Forêt	
Orientations européennes	<b>Stratégie Europe 2020</b>										
	<b>Politique agricole commune (PAC)</b>										
	<b>Cadre stratégique commun - Fonds européens 2014-2020</b>										
	Paquet hygiène						Directive cadre sur l'eau				
							Directive Nitrates	Directive Oiseaux Directive Habitat	Directive Energies renouvelables		
Orientations nationales	<b>Stratégie nationale de développement durable</b>										
	<b>Loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche (LMAP)</b>										
	<b>Contrat de partenariats Etat/UE 2014-2020</b>										
	<b>PDRH</b> <b>Programme de développement rural hexagonal (PDRH)</b>										
	<b>PDR 2014-2020</b> <b>Programme de développement rural 2014-2020</b>										
	<b>Plan Objectif Terres 2020</b>										
	<b>Lois Grenelle de l'environnement</b>										
							Loi sur l'eau et les milieux aquatiques	Stratégie nationale pour la biodiversité	Plan climat national		
	Plan national d'adaptation au changement climatique										
	<b>Loi d'avenir de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt</b> <i>à partir des propositions dégagées des conférences régionales thématiques</i>										
	Plan national santé environnement (PNSE)						PNSE				
	Plan Écophyto						Plan Écophyto				
	Plan national pour l'alimentation		plans stratégiques filières animales	Plan agriculture biologique		Plan d'adaptation de la gestion de l'eau en agriculture			Plan de performance énergétique des exploitations		
Orientation par bassin				Bassins : abattoir, lait, vin			Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)				
Orientations régionales	<b>Projet d'action stratégique de l'État en région centre (PASE)</b>										
	<b>Contrat de plan État-Région (CPER)</b>										
	<b>Document Régional de Développement Rural (DRDR)</b>										
	<b>Plan régional pour l'agriculture durable (PRAD)</b>										Plan pluriannuel régional de développement forestier (PPRDF)
	Schéma Régional d'Aménagement et de développement du territoire (SRADT)										
	Schéma régional climat-air-énergie (SRCAE)										
							Schéma régional de cohérence écologique (SRCE)				
	Plan Régional Écophyto						Plan Régional Écophyto				
	Plan régional santé environnement (PRSE)						PRSE				
	Plan régional de l'enseignement agricole (PREA)	Programme régional pour l'alimentation (PRALIM)		Projets filières régionaux	Plan Agri Bio régional					Projet filière forêt-bois régional	
Orientations des conférences thématiques filières, IAA						Orientations conférence installation		Orientations conférence biomasse		Orientations conférence Forêt-bois	
Orientations départementales ou infra-départementales	<b>Projet agricole départemental (PAD)</b>										
	<b>Plans climat énergie territoriaux (PCET)</b>										
				Schéma directeur des structures, SCOT, PLU							
<b>Orientations actuelles</b>				<b>Orientations en cours d'élaboration</b>							

# ***Objectifs***

**L'**agriculture des prochaines décennies devra répondre au triple défi : alimentaire, environnemental et territorial :

- **Alimentaire** : compte tenu de l'augmentation de la population mondiale. Il est nécessaire de rappeler que le rôle premier de l'agriculture est de nourrir les populations ;
- **Environnemental** : l'agriculture et l'agroalimentaire doivent intégrer la réglementation environnementale européenne (directive cadre sur l'eau, directives nitrates, ...) et répondre aux enjeux déclinés dans les lois Grenelle notamment, la gestion quantitative et qualitative de l'eau, la richesse de la biodiversité et l'adaptation aux changements climatiques ;
- **Territorial** : les surfaces agricoles occupent plus de la moitié de la superficie du territoire national, et 58% du territoire de la région. Le potentiel de production de ces superficies ne doit pas être altéré pour continuer à répondre au défi alimentaire.

Ainsi l'agriculture se trouve au cœur des enjeux de développement durable des territoires.

Le législateur a donc considéré qu'elle devait disposer de sa propre stratégie de développement bâtie sur une vision partagée de l'agriculture durable en région, et ne pas être considérée comme une simple composante des schémas régionaux à caractère environnemental (SRCAE, SRCE, ...). C'est l'objectif du PRAD, voulu par la Loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche (LMAP) du 27 juillet 2010, qui amène les acteurs régionaux à développer une stratégie partagée de développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire pour les 7 prochaines années.

Le secteur forestier, cœur du plan pluriannuel régional de développement forestier (PPRDF), ne fait pas partie du PRAD.

Pour la région Centre, les résultats issus du recensement agricole (RA) de 2010 ont permis de dessiner un panorama de l'agriculture régionale et de montrer son évolution sur les 10 dernières années.

Le parti pris du PRAD Centre est de s'appuyer sur les points saillants du recensement agricole (RA) 2010 pour composer une stratégie régionale, telles que la baisse du revenu de production brut standard, la perte de foncier agricole, l'importance de l'eau pour l'agriculture et l'agroalimentaire, ou encore, la baisse du nombre de jeunes qui s'installent en agriculture.

L'identification des enjeux régionaux favorisant la durabilité de l'agriculture et de l'agroalimentaire permet ainsi de proposer un plan d'action resserré, focalisé sur les spécificités agricoles régionales et tout en tenant compte des enjeux environnementaux, notamment ceux issus des schémas régionaux.

C'est pourquoi le PRAD Centre ne liste pas l'ensemble des mesures existantes en région en faveur de l'agriculture : c'est volontairement un document non exhaustif. Au contraire, il met en avant les actions stratégiques prépondérantes de l'agriculture et de l'agroalimentaire régionales. Le PRAD permettra également de préparer la stratégie de la prochaine période de programmation 2014/2020, à la fois au titre des aides du développement rural (FEADER) et au titre du volet agricole d'un éventuel CPER.

Le PRAD a été élaboré en partenariat avec les acteurs de la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural (COREAMR). La réunion d'installation de la formation spécialisée de la COREAMR, comité de pilotage chargé de suivre l'élaboration du PRAD, s'est tenue le 24 novembre 2011. En s'appuyant sur les premiers résultats du recensement agricole de 2010, les 3 items suivants ont été retenus :

- **Développer le potentiel agronomique** par la réduction de la consommation des terres agricoles, et le développement de la diversité des productions ;
- **Créer de la richesse** en valorisant au mieux les productions par le développement des industries d'aval, la structuration combinée des filières, et l'organisation des producteurs ;
- **Valoriser les hommes** et renforcer l'attractivité de leur métier.

Ainsi que les cinq facteurs clés de succès spécifiques :

- une gestion environnementale équilibrée ;
- l'amélioration des conditions de vie et d'emploi ;
- le développement des compétences par la formation ;
- la promotion de l'innovation dans les entreprises ;
- le développement des infrastructures logistiques et numériques.

Trois groupes de travail correspondant à chacun des items ont été constitués. Ils ont été animés par un binôme président/rapporteur comprenant systématiquement un représentant du monde agricole. Leurs réflexions ont permis de construire un plan d'action autour de quatre enjeux.

**Le calendrier d'élaboration du PRAD a été le suivant :**

- février 2012 : première réunion des 3 groupes de travail
- avril 2012 : deuxième réunion des 3 groupes de travail
- 11 mai : présentation de la version initiale du plan d'actions au comité de gouvernance (présidents et rapporteurs)
- 13 juin : réunion préparatoire du 27 juin
- 27 juin : comité de pilotage du PRAD présentant le plan d'actions
- été : consolidation du projet
- 17 septembre : réunion de la COREAMR et présentation du projet.
- novembre 2012 : consultation du public

# ***Plan d'actions***

## Premier enjeu : Enrichir le potentiel de production agricole

Orientations	Actions
<b>1.1 Protéger le capital foncier de l'agriculture, en divisant par deux le rythme d'artificialisation et en contenant la déprise agricole</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Intégrer les enjeux agricoles dans les projets de territoires et renforcer les exigences vis à vis des documents d'urbanisme</li> <li>2) Utiliser l'observatoire régional du foncier comme outil d'aide à la décision et évaluer les politiques foncières</li> <li>3) Entamer une réflexion sur la compensation écologique</li> <li>4) Communiquer sur la préservation du foncier par des actions emblématiques et développer le partenariat avec les collectivités territoriales</li> </ol>
<b>1.2) Favoriser la diversité des productions en veillant à l'efficacité économique et en sécurisant les débouchés</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Développer avec chaque filière des politiques de filières structurantes et des projets collectifs de développement de l'activité</li> <li>2) Accompagner les exploitations dans l'amélioration de la qualité de leurs produits et la valeur ajoutée</li> <li>3) Sécuriser les débouchés et la valeur ajoutée</li> <li>4) Stabiliser, améliorer les résultats d'exploitations</li> </ol>
<b>1.3) Optimiser la gestion de la ressource en eau, facteur incontournable de développement économique agricole et agro industriel</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Favoriser la diffusion de pratiques économes en eau</li> <li>2) Conduire une réflexion sur la capacité des territoires à répondre aux besoins d'irrigation</li> <li>3) Conduire les opérations de déplacements de forages ciblées par les schémas directeur d'aménagement et de gestion des eaux</li> <li>4) Accompagner la construction de retenues d'eau</li> </ol>
<b>1.4) Soutenir les productions et les pratiques agricoles favorables à la biodiversité et à la qualité de l'eau</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Favoriser les approches territoriales et avec les acteurs de territoires pour améliorer le soutien des pratiques favorables à la qualité de l'eau et à la biodiversité</li> <li>2) Renforcer le lien avec les acteurs économiques pour accroître la mise en œuvre de pratiques favorables à la qualité de l'eau et à la biodiversité</li> <li>3) Encourager les pratiques économes en intrants</li> <li>4) Encourager les travaux menés en partenariat qui permettent de développer la connaissance</li> <li>5) Réfléchir à de nouvelles mesures incitatives</li> </ol>
<b>1.5) Accompagner les démarches anticipant les changements climatiques</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Fournir aux agriculteurs les paramètres permettant de protéger, dans des conditions économiquement viables, le potentiel de production des exploitations face aux changements climatiques</li> <li>2) Promouvoir les actions de recherche et d'expérimentation pour des systèmes de production à plus faible impact sur la production de GES</li> <li>3) Promouvoir la production d'énergie renouvelable dans les exploitations et les entreprises agricoles</li> <li>4) Mettre en œuvre un programme de développement de la méthanisation dans les exploitations et/ou à l'échelle d'un territoire</li> <li>5) Favoriser les économies d'énergie dans les exploitations agricoles et les industries agroalimentaires dans les bâtiments, les serres, les ateliers et par l'utilisation de matériels performants et économes</li> </ol>
<b>1.6) Limiter le recul de certaines productions agricoles et agroalimentaires et anticiper les mutations pour la filière et les territoires ruraux</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Enrichir la réflexion interne pour chaque filière, lui permettant de se forger les conditions de sa propre évolution à moyen long terme au regard du diagnostic</li> <li>2) Accompagner les acteurs d'une filière dans une adaptation/reconversion</li> <li>3) Anticiper les conséquences des mutations sur les économies territoriales dépendant largement d'une mono production agricole ou agroalimentaire</li> </ol>
<b>1.7 Maintenir un réseau sanitaire performant</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Accompagner la création de l'association sanitaire régionale</li> <li>2) Mettre en place le Comité Régional d'Orientation de la Politique sanitaire Animale et Végétale</li> <li>3) Maintenir une offre de formation pertinente et attrayante à l'attention des vétérinaires sanitaires dans la région</li> <li>4) Communiquer auprès des acteurs territoriaux sur la nécessité du maintien d'un maillage vétérinaire en zone rurale</li> <li>5) Favoriser le maintien de la compétence de laboratoires en matière de diagnostic phytopathologique de première intention</li> <li>6) Maintenir un réseau d'épidémiosurveillance dans le domaine végétal</li> </ol>

## Second enjeu : Développer le potentiel économique

Orientations	Actions
<b>2.1) Développer les filières de transformation en région et veiller à la pérennité des outils industriels</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Estimer les potentialités de développement de transformation des produits régionaux en région notamment par la recherche de nouveaux produits</li> <li>2) Conforter voire relocaliser les outils de transformation nécessaires aux productions régionales en vue de développer la valeur ajoutée sur le territoire sous réserve d'une viabilité économique de l'entreprise ou à l'échelle globale du territoire</li> <li>3) Faire remonter au niveau national le besoin de faire reconnaître par les consommateurs la qualité des produits agroalimentaires français et décliner l'image en région</li> </ol>
<b>2.2 Réduire l'exposition à la volatilité des cours agricoles en favorisant l'autonomie alimentaire et les usages locaux par une meilleure complémentarité entre animal et végétal</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Favoriser et organiser les échanges entre exploitations</li> <li>2) Encourager la coopération à plus grande échelle au sein des acteurs économiques (coopératives...)</li> <li>3) Promouvoir les échanges à l'échelle du territoire,</li> </ol>
<b>2.3) Soutenir la polyculture-élevage dans les zones intermédiaires</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Corriger un système d'encadrement réglementaire et public privilégiant la spécialisation</li> <li>2) Renforcer l'autonomie alimentaire des exploitations agricoles à l'échelle locale</li> <li>3) Evaluer les aménités positives des exploitations en polyculture-élevage</li> <li>4) Accompagner les projets de valorisation des effluents, notamment les unités de méthanisation</li> </ol>
<b>2.4) Favoriser l'organisation des producteurs et la contractualisation avec l'aval pour augmenter leur compétitivité</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Accompagner et mettre en valeur les projets pluriannuels des filières construits collégalement</li> <li>2) Contribuer au développement de la contractualisation selon les orientations de la LMAP</li> <li>3) Maintenir et développer la valeur ajoutée en région</li> </ol>
<b>2.5) Développer les circuits de proximité et encourager le dialogue avec la grande distribution</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Assurer la complémentarité entre circuits longs et circuits courts</li> <li>2) Accompagner les exploitations qui souhaitent se diversifier et vendre en circuit court</li> <li>3) Créer ou maintenir les outils de valorisation transformation des produits locaux en veillant à la pérennité économique de l'atelier proprement dit ou dans une approche plus globale d'économie du territoire</li> </ol>
<b>2.6) Développer de nouvelles sources de revenus sur l'exploitation</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Trouver de nouvelles sources de revenus complémentaires avec l'activité principale de l'exploitation</li> <li>2) Développer harmonieusement les activités non directement agricoles</li> <li>3) Soutenir la production et la vente d'énergie renouvelable</li> </ol>
<b>2.7) Accueillir l'innovation et le transfert de technologie dans les exploitations agricoles et les industries agroalimentaires</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Reconnaître le potentiel innovant de l'agriculture et de l'agroalimentaire</li> <li>2) Sensibiliser les acteurs agricoles aux techniques d'appropriation de l'innovation et du transfert et favoriser les actions collectives</li> <li>3) Favoriser des structures d'industrialisation des innovations au croisement du monde agricole et industriel (VALBIOM Centre)</li> </ol>
<b>2.8) Moderniser les infrastructures territoriales : fret ferroviaire et numérique haut débit</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Développer le fret ferroviaire de proximité</li> <li>2) Réduire la fracture numérique en zone rurale</li> </ol>

## Troisième enjeu : Préserver le potentiel humain

Orientations	Actions
<b>3.1) Accentuer les possibilités d'installation en agriculture et sécuriser les nouveaux installés</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Impliquer les acteurs économiques des filières agricoles et les collectivités territoriales pour permettre des installations viables, vivables et durables économiquement</li> <li>2) Assurer une meilleure lisibilité des dispositifs à l'installation</li> <li>3) Renforcer l'accompagnement post-installation</li> <li>4) Concentrer les moyens financiers sur les zones à enjeux</li> <li>5) Initier un travail d'échange entre les acteurs de l'installation pour préciser la notion de projet d'installation</li> <li>6) Etudier les pistes permettant d'améliorer l'accès au foncier</li> </ol>
<b>3.2) Développer les compétences des chefs d'exploitations et des</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Adapter les dispositifs de formation initiale à la maîtrise des systèmes de production déployés dans l'agriculture régionale</li> </ol>

<b>salariés en adaptant la formation à une approche intégrée du pilotage des exploitations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>2) Continuer à soutenir la formation continue en intégrant les besoins en nouvelles compétences</li> <li>3) Encourager les nouvelles formes d'acquisition de compétences et d'amélioration des connaissances</li> <li>4) Permettre aux exploitants de se former aux nouvelles technologies</li> </ul>
<b>3.3) Améliorer l'environnement de travail des salariés et des exploitants agricoles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1) Permettre aux exploitants agricoles de recourir au salariat et promouvoir le salariat comme voie d'acquisition de compétences</li> <li>2) Développer les emplois durables et à plein temps en soutenant les organisation communes de travail</li> <li>3) Mettre en place une politique d'accompagnement dans la gestion des ressources humaines permettant d'instaurer le dialogue dans les exploitations et de fidéliser les salariés</li> <li>4) Soutenir les actions permettant de prévenir les risques professionnels</li> </ul>
<b>3.4 Assurer de bonnes conditions de vie aux familles rurales et agricoles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1) Améliorer l'accès aux services de santé en milieu rural en appuyant la création de maisons de santé pluridisciplinaires (MSP)</li> <li>2) Accompagner la création de services à la population, notamment pour la petite enfance</li> <li>3) Sécuriser l'accès à l'eau potable pour les populations rurales</li> </ul>

### **Quatrième enjeu : Renforcer la place des agriculteurs dans la société**

<b>Orientations</b>	<b>Actions</b>
<b>4.1) Valoriser les Hommes en renforçant l'attractivité des métiers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1) Proposer une communication positive sur les métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire</li> <li>2) Présenter avec réalisme les exigences des métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire et les solutions existantes</li> <li>3) Informer sur les possibilités d'emploi dans l'agriculture et de l'agroalimentaire</li> </ul>
<b>4.2 Valoriser les engagements des agriculteurs en faveur d'une alimentation de qualité et de l'environnement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1) Promouvoir les initiatives et les actions de communication valorisant le patrimoine alimentaire régional</li> <li>2) Communiquer sur les engagements pris par les agriculteurs en faveur de l'environnement en diffusant les informations relatives aux thèmes suivants</li> <li>3) Appuyer les démarches permettant de rapprocher les producteurs et les consommateurs</li> <li>4) Promouvoir auprès des collectivités territoriales la multifonctionnalité de l'agriculture et son rôle dans le développement durable.</li> </ul>
<b>4.3 Intégrer les agriculteurs aux projets de territoire et renforcer les échanges avec les décideurs locaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1) Accompagner les démarches permettant de faire connaître les problématiques agricoles aux décideurs et d'initier les échanges entre ces derniers et les professionnels agricoles</li> </ul>

## *AXE 1*

---

***Premier enjeu - Enrichir le potentiel de production agricole***

## 1.1 Protéger le capital foncier de l'agriculture, en divisant par deux le rythme d'artificialisation et en contenant la déprise agricole

### Chiffres clefs en 2010

Région Centre	France métropolitaine
Utilisation du territoire	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Surface artificialisée = 9 %, soit 342 000 ha</li> <li>▪ Surface agricole = 62 %, soit 2,311 M ha</li> <li>▪ Surface forestière et naturelle = 27 %, soit 1,042 M ha</li> <li>▪ Surface sans usage = 3 %, soit 101 000 ha</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Surface artificialisée = 10 %, soit 5,340 M ha</li> <li>▪ Surface agricole = 54 %, soit 29,888 M ha</li> <li>▪ Surface forestière et naturelle = 26 %, soit 14,346 M ha</li> <li>▪ Surface sans usage = 10 %, soit 5,248 M ha</li> </ul>
Evolution du territoire	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Surface artificialisée : 5 340 ha / an, soit 21m<sup>2</sup>/hab/an</li> <li>▪ Surface agricole : -6 640 ha / an, soit -26m<sup>2</sup>/hab/an</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Surface artificialisée : 86 000 ha / an, soit 13m<sup>2</sup>/hab/an</li> <li>▪ Surface agricole : -93 000 ha / an, soit -14m<sup>2</sup>/hab/an</li> </ul>

### Indicateurs de suivi

<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Evolution annuelle de la surface artificialisée</li> <li>▪ Evolution annuelle de la surface agricole</li> </ul>
--

### Eléments marquants du diagnostic

La région Centre est la première région agricole française par sa superficie et la cinquième par son potentiel agricole. La terre est le support de production de toutes les agricultures. Toute perte de ce capital compromet donc le développement des richesses agricoles et l'élévation des potentialités de production pour l'alimentation de la population. **Préserver ce potentiel foncier** de l'urbanisation mais également rechercher des solutions dans les zones de déprises constituent un objectif commun.

La réduction des surfaces de terres agricoles, constatée depuis plusieurs décennies, s'est aggravée depuis le milieu des années 2000 avec une forte augmentation de l'urbanisation des terres agricoles. L'urbanisation n'est pas l'unique responsable de la disparition des terres agricoles, la déprise de certaines zones est à l'origine de friches puis d'un retour vers les milieux naturels. Au global, en région Centre, les torts sont partagés entre les deux phénomènes respectivement pour 2/5 et 3/5. Il faut cependant considérer un aspect qualitatif. Les villes, historiquement implantées au cœur des meilleures terres agricoles, ont aujourd'hui tendance à grignoter ces dernières qui présentent le potentiel agronomique le plus intéressant. Par ailleurs, cette expansion des villes est bien supérieure à l'évolution de la population (taux d'urbanisation annuel de la région 1,9% pour une évolution annuelle de la population de 0,24 %). Le poids des décisions des collectivités dans leur projet de territoire est donc déterminant pour la préservation du foncier.

Les concurrences pour l'utilisation du foncier s'expriment également au travers des grands ouvrages qui grèvent les milieux naturels et amputent les terres agricoles pour compenser cette première atteinte. Les politiques en faveur de la biodiversité régionale et les mesures concernant le capital foncier agricole visent un objectif commun de préservation. Leur différence sur le plan du potentiel économique des terres agricoles ne doit pas faire oublier l'impact que certaines politiques publiques peuvent avoir en terme de production agricole, notamment concernant les capacités d'alimentation de la population. La mise en place de la jachère, en région Centre, avait conduit à retirer 66 000 ha de terres agricoles cultivées soit une perte de 86 M€ / an de production.

### Actions proposées

**1) Intégrer les enjeux agricoles dans les projets de territoires et renforcer les exigences vis à vis des documents d'urbanisme : les documents de planification sont à la base des projets de territoire. Or, la révision trop régulière et parfois simplifiée de ces derniers a souvent conduit à étendre déraisonnablement les zones urbanisées. L'objectif est de limiter l'urbanisation, et de densifier les villes et les zones d'activités.**

**La mise au point d'un cadre, concerté entre les services de l'Etat en charge de l'urbanisme et du territoire (DDT, DREAL et DRAAF) et validé par les préfets de département et de région, a durci les règles permettant d'urbaniser davantage de territoire sur chaque commune. Ce cadre s'appuie sur cinq règles essentielles (densification résidentielle et des zones d'activités, scénario de développement basé sur la croissance de population, ...) reprises dans un document synthétique téléchargeable sur les sites de la DREAL et de la DRAAF.**

2) Utiliser l'observatoire régional du foncier comme outil d'aide à la décision et évaluer les politiques foncières : l'observatoire régional du foncier, actuellement plutôt centré sur les aspects urbain et logement, est appelé à se généraliser pour traiter l'ensemble des problématiques foncières.

La DRAAF et la DREAL travaillent à mettre au point un observatoire compulsant les données issues des bases de données des deux ministères, agriculture et environnement, et à le rendre accessible au plus grand nombre afin que ces informations servent de base à la conception des projets et à la prise de décision des collectivités.

3) Entamer une réflexion sur la compensation écologique : les grands ouvrages, soumis à étude d'impact, ont l'obligation de présenter des mesures atténuant leurs effets sur l'environnement. Ces mesures peuvent être correctives afin de supprimer les effets limitatifs ou, en dernier recours, compensatoires dans le cas où les effets ne sont pas atténuables. Dans ces cas, la compensation s'envisage uniquement pour les milieux naturels, parfois au détriment des terres agricoles. Or, les terres agricoles présentent non seulement un enjeu économique mais elles abritent elles aussi une biodiversité spécifique.

Il est donc nécessaire de proposer une réflexion globale pour la compensation des effets négatifs des ouvrages aussi bien sur les milieux naturels que sur les milieux agricoles, et d'entamer une réflexion sur un système de compensation agricole. Cette proposition ne peut être que l'issue d'un projet commun entre les acteurs des deux milieux afin d'être force de proposition auprès des décideurs.

4) Communiquer sur la préservation du foncier par des actions emblématiques et développer le partenariat avec les collectivités territoriales : l'ensemble des acteurs utilisant, travaillant et réglementant le foncier ont peu l'occasion d'échanger sur leurs objectifs respectifs. Le réseau rural régional (RRR) est une première étape déterminante dans cette concertation puisque deux actions sont menées sur le foncier, l'une sur une méthode pour accompagner les collectivités dans leurs projets, l'autre sur le maintien d'une activité agricole en zone de pression foncière. Les groupes de travail et les réunions de restitution de ces projets constituent des instances pour engager la concertation entre les acteurs du territoire. D'autre part, la réalisation d'un colloque régional (mis au point conjointement par DRAAF-DREAL et le Conseil régional) dans le courant du second semestre 2012 fera non seulement le point sur ces initiatives du RRR mais constituera une manifestation importante pour tous les acteurs du territoire et les décideurs des collectivités sur le foncier.

Enfin, la mise en place des CDCEA (Commission départementale de consommation des espaces agricoles) examinant les projets conduisant à urbaniser des parcelles à vocation agricole renforce les exigences en matière de préservation du foncier et démocratise les débats entre collectivités et Etat sur l'utilisation du territoire.

A terme, c'est l'ensemble des collectivités qui devrait être sensibilisé aux enjeux du foncier agricole dans le développement de leurs territoires.

## **1.2 Favoriser la diversité des productions en veillant à l'efficacité économique et en sécurisant les débouchés**

### **Chiffres clefs en 2010**

SAU de la région Centre : 2,3 millions d'ha
Céréales : 52 % de la SAU, 13 % de la surface nationale de céréales = 1 <sup>ère</sup> région céréalière française
Oléagineux : 17 % de la SAU, 2 <sup>e</sup> poste régional, 1 <sup>ère</sup> région française
Semences : 42 340 ha en 2008, en hausse depuis plusieurs années, région est leader national sur semences potagères fines, légumes secs, betteraves à sucre, légumineuses fourragères, épinards mâches, lentilles.
Betteraves industrielles : 28 400 ha.
Viticulture : 21 800 ha avec des AOP reconnues
Arboriculture fruitière : 3 500 ha
Horticulture : 564 ha, soit une progression de 5 % en dix ans
Pomme de terre : 11 000 ha, en augmentation depuis 25 ans
Cheptel bovin: 630 000 têtes dont 262 600 vaches (75 % des vaches sont des nourrices), stabilisation après une diminution du nombre de vaches laitières sur plusieurs années, meilleure rémunération du lait en 2010
Cheptel caprin : 109 000 chèvres, 11 % du troupeau national, 4 <sup>e</sup> place des régions françaises. En augmentation de 8 % en 10 ans.
Cheptel ovin : 191 000 têtes en 2010 dont 142 000 brebis mères, en diminution de 27 % par rapport à 2000
Cheptel porcins : 341 000 têtes, dont 31 500 truies en réduction de 26 % depuis 2000
Poulets : 5,7 millions représentant l'essentiel de la production régionale de volailles de chair. Effectif en augmentation depuis 10 ans (12,5%)
2 600 exploitations sont concernées par un signe de qualité hors viticulture, 94% de la surface en vigne est en AOP ou IGP
110 entreprises agroalimentaires de plus de 20 salariés

### **Indicateurs de réalisation**

Nombre de projets de filières
Nombre d'entreprises de plus de 20 salariés en activité sur le territoire national
Nombre d'entreprises d'aval ayant bénéficié d'aides à la modernisation
Nombre d'organisations de producteurs
Taux d'exploitations ayant bénéficié d'une aide au titre du PPE, PMBE, PPE = critère de suivi du CPER

### **Eléments marquants du diagnostic**

La diversité des productions agricoles est un atout pour la région Centre. A l'échelle de l'exploitation comme d'un territoire, la cohabitation de plusieurs ateliers de production (ex : céréales et pommes de terre ou légumes de plein champs, céréales et granivores,...) contribuent à améliorer la rentabilité tout en répartissant les risques économiques et sociaux. Pour maintenir cette diversité, il convient d'inscrire ces ateliers dans des projets stratégiques de filière, d'optimiser leur niveau technico-économique, de fidéliser les débouchés aval en sécurisant les approvisionnements en qualité et quantité des IAA, de développer les productions sous signes de qualité.

Les groupes de travail ont mis en évidence plusieurs enjeux :

- Maintenir et développer la diversité des productions régionales tout en améliorant leur niveau technique et économique ;
- Accompagner les exploitations agricoles dans leurs projets de modernisation de leur équipement ;
- Maintenir et développer les signes de qualité qui constituent l'image de la région en permettant de développer de la valeur ajoutée ;
- Maintenir et développer les outils d'aval de la filière en favorisant la sécurité de leur approvisionnement et élargissant leur marché.

### **Actions proposées**

**1) Développer avec chaque filière des politiques de filières structurantes et des projets collectifs de développement de l'activité**

- **Elaboration de projets filières régionaux par adaptation notamment des plans stratégiques ministériels,**
- **Priorisation aux opérations s'inscrivant dans un « projet filière » (CAP filière).**

2) Accompagner les exploitations dans l'amélioration de la qualité de leurs produits et la valeur ajoutée

- Incitation à la réalisation de diagnostics,
- Appui technique / collectif,
- Vulgarisation des travaux et résultats des outils d'expérimentation
- Modernisation des exploitations : investissements, infrastructures – Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage (PMBE), Plan Végétal pour l'Environnement (PVE), Plan de Performance Energétique (PPE),
- Encourager la production sous signes de qualité.

3) Sécuriser les débouchés et la valeur ajoutée

- Favoriser le regroupement de l'offre et la contractualisation entre l'amont et l'aval,
- Accompagner la modernisation des entreprises de transformation de stockage et de commercialisation des produits agricoles.

4) Stabiliser, améliorer les résultats d'exploitations

- **Encourager l'existence de 2 ou plusieurs ateliers sur la même exploitation,**
- **Raisonner des charges opérationnelles : mécanisation, traitements, organisation du travail, taux de retour sur investissements,....**

### 1.3 Optimiser la gestion de la ressource en eau, facteur de développement économique agricole et agro industriel incontournable

#### Chiffres clefs en 2010

Région Centre	France métropolitaine
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 471 000 ha de SAU potentiellement irrigables               <ul style="list-style-type: none"> <li>→ dont 463 383 ha irrigables par aspersion, soit 98,3 %</li> <li>→ dont 2 960 ha irriguer par goutte à goutte, soit 0,6 %</li> <li>→ dont 103 ha irrigables par gravité, soit moins de 0,1 %</li> <li>→ 38% de ces surfaces sont situées dans le Loiret et 30 % en Eure-et-Loir</li> </ul> </li> <li>▪ 318 000 ha de surfaces irriguées               <ul style="list-style-type: none"> <li>→ soit 14 % de la SAU régionale</li> <li>→ soit 68 % des surfaces irrigables</li> <li>→ 41 % de ces surfaces sont situées dans le Loiret et 30 % en Eure-et-Loir</li> </ul> </li> <li>▪ 5 700 exploitations pratiquent l'irrigation à partir d'eau prélevée dans les nappes ou dans les cours d'eau, soit 23 % du total des exploitations</li> <li>▪ 289 millions de m<sup>3</sup> utilisés pour l'eau d'irrigation pour une lame d'eau moyenne de 90 mm</li> <li>▪ Dépendance à l'irrigation des principales cultures irriguées (Part de la SAU irriguée par rapport à la SAU régionale) :               <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Taux supérieur à 80 % : productions sous serres, légumes de plein champs, productions maraîchères, betteraves</li> <li>→ Taux compris entre 60 et 80 % : arboriculture, maïs grain et blé dur</li> <li>→ Taux inférieur à 40 % : céréales et protéagineux</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 2 309 000 ha de SAU irrigables</li> <li>▪ 1 576 000 ha de surfaces irriguées soit 68% de la surface irrigable</li> <li>▪ 75 314 exploitations pratiquent l'irrigation, soit 15 % du total des exploitations</li> </ul>

#### Indicateurs de suivi

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Surface irriguée</li> <li>- Ratio surface irriguée / surface irrigable (en sécurisant l'accès à l'eau et en répartissant mieux les quotas, ce ratio devrait augmenter)</li> <li>- Part du volume d'eau hivernal mobilisé</li> </ul>
--

#### Éléments marquants du diagnostic

Première région agricole en terme de surface avec 2,3 millions d'hectares de SAU, la région Centre est aussi la première région céréalière nationale. Cette situation tient en particulier à la présence de la première zone céréalière européenne, la Beauce, dont le développement a été en partie lié au recours à l'irrigation à partir d'une nappe phréatique particulièrement étendue (10 000 km<sup>2</sup>). Toutefois, l'irrigation est également présente sur d'autres secteurs et départements de la région où les agriculteurs ont recours à des prélèvements superficiels et souterrains afin d'irriguer leurs cultures.

L'irrigation est un facteur de diversification et de qualité des productions, les exploitations pratiquant l'irrigation participent pour 38 % au potentiel de production régionale, ainsi que de sécurisation des productions donc des industries agroalimentaires qui les accompagnent. L'accès à l'eau a permis de développer les cultures à forte valeur ajoutée comme la betterave ou les pommes de terre mais également le blé dur dont l'irrigation s'est également développée passant de 5 % de l'assolement en blé dur en 2000 à 51 % en 2010.

La sécurisation de l'accès à l'eau est donc un enjeu important notamment pour l'élevage et les cultures spécialisées.

Depuis la fin des années 90, la profession agricole et l'administration régionale se sont entendues pour instaurer une gestion de l'irrigation, sur la nappe de Beauce, par l'attribution de volumes d'eau aux irrigants, volumes qui peuvent être revus en fonction de la situation de la nappe, et par l'obligation, pour tous les agriculteurs concernés, d'avoir un compteur d'eau. Cette gestion a constitué une première étape dans le passé pour préserver la nappe. Toutefois, dans la perspective du changement climatique, qui se traduira par un

accroissement des besoins en eau des plantes et une tension plus forte sur les ressources, il convient de mettre en place des actions qui permettent d'optimiser l'utilisation de l'eau, de sécuriser l'approvisionnement des exploitations et de respecter le bon état du milieu afin de prévenir les conflits d'usages et de garantir les usages essentiels de l'eau.

Par ailleurs, la maîtrise des prélèvements d'eau est un élément essentiel pour le maintien du bon état des cours d'eau, des eaux souterraines et pour la préservation des écosystèmes qui leur sont liés.

### **Actions proposées**

**1) Favoriser la diffusion de pratiques économes en eau. Une gestion optimisée de la ressource en eau ne peut se concevoir sans la promotion de pratiques économes en eau. Elle est l'une des composantes de l'évolution de l'agronomie dans les exploitations. De nombreux outils existent déjà et permettent de répondre à cette action :**

- Encourager des modes de production et les systèmes agronomiques moins consommateurs en eau : diversification des assolements, diffusion des travaux conduits dans le cadre du programme régional de développement rural (PRDA) sur des pratiques moins consommatrices en eau et en intrants (accroître nos connaissances sur le fonctionnement hydrique des cultures, des sols et le pilotage de l'irrigation) et sur une meilleure connaissance des périodes de sensibilité des cultures en cas de sécheresse aigüe.
- Mettre à disposition du plus grand nombre d'agriculteurs les outils de pilotage de l'irrigation (logiciels, sondes de pilotage de l'irrigation pour ajuster le démarrage et la dose d'irrigation suivant le stade de la culture et la potentialité de rétention en eau du sol) en s'appuyant sur les réseaux de diffusion existants.
- Conduire des opérations pilotes en s'appuyant sur les projets des exploitations des lycées agricoles, et des stations d'expérimentation.

**2) Dans le cadre de la mise en place des organismes uniques de gestion collective, conduire une réflexion sur la capacité des territoires à répondre aux besoins d'irrigation, sur l'ensemble des nappes et en particulier sur la nappe de Beauce, comme facteur de développement économique, et sur l'équité des agriculteurs, en fonction des ressources potentielles, devant l'accès à la ressource. Celle-ci pourra conduire à réviser, si besoin, les règles d'attribution des quotas individuels (identification des volumes morts, diffusion des informations sur les quotas,...).**

3) Conduire les opérations de déplacements de forages identifiés par les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) pour assurer l'équilibre entre les besoins de l'irrigation et les ressources disponibles. Développer pour cela une expertise au sein du réseau des chambres d'agriculture pour conseiller les maîtres d'ouvrage dans ces opérations techniquement et administrativement complexes.

4) Accompagner la construction de retenues d'eau, écologiquement et économiquement acceptables, pour utiliser l'eau de manière plus équilibrée sur l'année et ainsi sécuriser l'approvisionnement en eau et réduire la pression sur la ressource pendant l'étiage.

Pour cela, il convient d'identifier les projets de retenues, les freins à leur création et les pistes pour les lever.

## 1.4 Soutenir les productions et pratiques agricoles favorables à la biodiversité et à la qualité de l'eau

### Chiffres clefs

<p><b>Fertilisation minérale et traitement phytosanitaire</b> (chiffres RA 2010)</p> <ul style="list-style-type: none"><li>SAU et STH (Surface Toujours en Herbe) n'ayant reçu aucun engrais minéral ni aucun traitement phytosanitaire : 402 188 ha soit 17,4 % de la SAU régionale</li><li>SAU n'ayant reçu aucun traitement phytosanitaire (herbicide ou autre) : 503 502 ha soit 21,8 %</li><li>SAU n'ayant reçu aucun engrais minéral : 348 540 ha soit 15,1 %</li></ul> <p><b>Utilisation des engrais</b> (Enquête de pratiques, publication résultats 4<sup>ème</sup> trimestre 2012)</p> <ul style="list-style-type: none"><li>Utilisation de l'azote<ul style="list-style-type: none"><li>→ Blé : 161 kg / ha utilisés en 2011, soit une réduction de 3 % par rapport à 2006</li><li>→ Colza : 164 kg de / ha utilisés en 2011, soit une augmentation de 8,6% par rapport à 2006</li><li>→ Orge : 128 kg / ha utilisés en 2011, soit une augmentation de 9,4 % par rapport à 2006</li></ul></li><li>Utilisation du phosphore<ul style="list-style-type: none"><li>→ Blé : 28 kg / ha utilisés en 2011, soit une réduction de 20 % par rapport à 2006</li><li>→ Colza : 41 kg / ha utilisés en 2011, soit une réduction de 21 % par rapport à 2006</li><li>→ Orge : 37 kg / ha utilisés en 2011, soit une réduction de 17 % par rapport à 2006</li></ul></li><li>Utilisation du potassium<ul style="list-style-type: none"><li>→ Blé : 18 kg / ha utilisés en 2011, soit une réduction de 45 % par rapport à 2006</li><li>→ Colza : 26 kg de / ha utilisés en 2011, soit une réduction de 43 % par rapport à 2006</li><li>→ Orge : 21 kg / ha utilisés en 2011, soit une réduction de 53 % par rapport à 2006</li></ul></li></ul> <p><b>Traitements phytosanitaires</b> : indice de fréquence de traitement herbicide et hors herbicide</p> <ul style="list-style-type: none"><li>5.1 pour le blé tendre en région Centre en 2006, 5.1 également au niveau France</li><li>6.6 pour le colza en région Centre en 2006, 6.9 au niveau France</li><li>4.1 pour l'orge en région Centre en 2006, 4.1 au niveau France</li><li>5.5 pour les pois en région Centre en 2006, 5.3 au niveau France</li></ul> <p><b>Engagements favorables à la biodiversité et qualité de l'eau</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>SAU bénéficiant d'une MAE eau : 38 500 ha soit 1,6 % de la SAU régionale</li><li>SAU bénéficiant d'une MAE biodiversité : 22 000 ha soit 1 % de la SAU régionale</li></ul>
--

### Indicateurs de suivi

<ul style="list-style-type: none"><li>SAU et STH n'ayant reçu aucun engrais minéral ni aucun traitement phytosanitaire</li><li>Quantité par type d'engrais et type de culture utilisée / hectare</li><li>IFT de référence herbicide et hors herbicide par culture pour la région et au sein des exploitations des lycées agricoles</li><li>SAU bénéficiant d'une MAE eau ou biodiversité</li><li>Nombre de dose unité (NODU) régional à moyen terme</li></ul>
---

### Éléments marquants du diagnostic

Les écosystèmes agricoles sont variés et possèdent une biodiversité caractéristique autant sur le plan végétal que sur le plan animal. Les milieux agricoles, ainsi que leurs habitats naturels, font d'ailleurs l'objet d'une reconnaissance grâce au réseau Natura 2000 qui valorise autant les spécificités écologiques suprarégionales que les espèces et les milieux naturels rares régionaux.

Les espaces agricoles font malheureusement face à de multiples pressions, tout d'abord liées à l'urbanisation responsable de l'artificialisation de plus de 5 300 ha de terres agricoles par an en région Centre. La qualité de ces milieux est également amoindrie par une intensification des pratiques avec un retournement fréquent des prairies, la suppression des éléments du paysage et le recours régulier aux intrants (engrais et phytosanitaires).

La préservation de la biodiversité est un enjeu pour le fonctionnement des écosystèmes, la production de denrées agricoles variées et le maintien d'une alimentation de qualité. Bien que l'érosion de cette dernière soit difficile à mesurer à l'échelle régionale et sur une courte durée, chaque activité économique a ses responsabilités. Le secteur agricole peut, par la mise en place de pratiques faisant appel à moins d'intrants et plus raisonnés, concourir au maintien de cette richesse écologique.

Au-delà de sa disponibilité, la qualité des eaux potables est également cruciale en terme de santé publique. Or, en 10 ans, entre 1998 et 2008, 279 captages en eau potable ont été fermés en région Centre, dont 155 en raison d'une quantité en nitrates ou pesticides supérieure aux seuils en vigueur. L'extension des zones vulnérables, issue de la Directive Cadre sur l'eau, entre 1997 et 2009, et la pression de l'Union européenne pour réviser ces dernières, qui couvrent déjà 54 % de la région Centre, montrent que le secteur a un rôle important à tenir dans le maintien, voire l'amélioration de la qualité de l'eau.

Le monde agricole s'est d'ailleurs engagé dans la voie de la réduction de l'utilisation des intrants, dont le coût financier croissant pèse par ailleurs sur l'économie des exploitations. Il est également sensibilisé à la préservation des milieux naturels. La prise en compte de ces enjeux nécessite de nouvelles compétences complexes et connaissances variées à mettre à disposition des exploitations. Elle fait donc l'objet d'une orientation stratégique visant à promouvoir les pratiques agricoles et les productions favorables à la biodiversité et à la qualité de l'eau, dans le cadre de l'évolution et des travaux en matière de pratiques agronomiques.

### **Actions proposées**

**1) Favoriser les approches territoriales et avec les acteurs de territoires pour améliorer le soutien des pratiques favorables à la qualité de l'eau et à la biodiversité. Cette action repose sur la mise en place d'une gouvernance locale équilibrée sur chaque territoire de projet, afin que les mesures proposées tiennent compte à la fois des besoins des habitats/espèces et des contraintes agricoles et pour faciliter leur appropriation par les agriculteurs.**

**Par ailleurs, au-delà des cœurs de biodiversité et des zones tampon, il conviendra de mieux prendre en compte les continuités écologiques permettant la circulation des espèces. Le SRCE pourra servir de base à cet exercice.**

**Il s'appuiera sur l'outil MAE mais également sur la mobilisation de la conditionnalité des aides PAC au service de la biodiversité, en informant et en conseillant les agriculteurs sur les solutions favorables à la biodiversité et adaptées au contexte local (exemple : conseil sur la manière d'implanter au mieux ses surfaces équivalent topographiques).**

**De même, l'action proposée est particulièrement pertinente dans les Bassins d'alimentation des captages (BAC) où la qualité de la gouvernance locale conditionne l'application d'actions pour la préservation de la ressource en eau.**

**2) Renforcer le lien avec les acteurs économiques pour accroître la mise en œuvre de pratiques favorables à la qualité de l'eau et à la biodiversité. Cette action reposera sur les outils MAET, PVE et plan Agriculture Biologique.**

3) Encourager des pratiques économes en intrants. Cette action s'appuiera sur les outils suivants :

- l'adoption de pratiques agricoles de précision, de conservation (excluant le désherbage total), permettant de réduire les intrants,
- le recours aux réseaux de diffusion existants : réseau des chambres, les groupements de développement agricole (GDA) permettant de faire connaître les outils de pilotage de l'irrigation,
- les exploitations des lycées dans le cadre des projets d'exploitations pour constituer des opérations pilotes (Ecophyto, MAE, Agriculture Biologique & Haute Valeur Environnementale (HVE)),
- les stations d'expérimentation
- la recherche de variétés moins consommatrices en intrants
- augmenter les surfaces en agriculture biologique.

4) Encourager les travaux menés en partenariat qui permettent de développer et diffuser la connaissance sur :

- la biodiversité dans les milieux agricoles (impact sur la production agricole, évaluation des services rendus par les auxiliaires des cultures...), y compris soutenir la mise en place de diagnostics biodiversité dans les exploitations agricoles,
- l'impact des pratiques agricoles sur la biodiversité (biodiversité remarquable et ordinaire) et la qualité de l'eau,
- les solutions et systèmes de production innovants qui optimisent la biodiversité fonctionnelle et le potentiel agronomique tout en réduisant le recours aux intrants,
- l'évaluation technico-économique de l'exploitation avant la mise en place de pratiques environnementales,
- les applications de la phyto-remédiation (*épuration des eaux usées ou dépollution des sols par les plantes*)
- l'agroforesterie : travailler sur les itinéraires techniques adaptés à la région Centre
- l'utilisation du bois raméal fragmenté (BRF)

5) Réfléchir à de nouvelles mesures incitatives (contribuer aux évolutions des MAE de la programmation FEADER 2014/2020, etc.).

## **1.5 Accompagner les démarches anticipant et limitant les changements climatiques**

### **Chiffres clefs**

- 15 projets de méthanisation retenus en région Centre en 2009 et 2010 au titre du PPE
- 236 dossiers de 2009 à 2011 au titre des économies d'énergie et des énergies renouvelables dans les exploitations agricoles
- Surface de cultures à vocation énergétique : 2 % de la SAU
- 182 exploitations utilisent de l'énergie solaire
- 59 exploitations utilisent une autre source d'énergie renouvelable éolienne, hydraulique, biomasse, biogaz, ...
- 3 exploitations possédant une chaudière à biomasse et 10 projets d'installation

### **Indicateurs de réalisation**

- Programmes de recherche relatifs aux changements climatiques
- Nb de dossiers aidés au titre du PPE
- Nb de méthanisations en service dans les exploitations, en projets collectifs
- Surfaces de cultures à vocation énergétique

Les productions agricoles doivent faire face au double enjeu :

- d'adaptation des productions aux changements climatiques annoncés
- de contribution à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) en limitant l'empreinte des activités agricoles d'une part, en fournissant des sources d'énergies alternatives et de pièges carbone d'autre part.

Les changements climatiques (hausse moyenne des températures, périodes récurrentes de sécheresse, gels tardifs) entraîneront une nécessaire adaptation des productions pour maintenir le potentiel productif des territoires : modification des assolements dans certains territoires, implantations de nouvelles variétés, gestion de l'irrigation, itinéraires techniques modifiés, infrastructures de protection des cultures....

Mais l'agriculture, comme tous les secteurs d'activité humaine, est interpellée sur sa contribution à l'émission de GES. Des expérimentations permettant de quantifier et comparer les émissions notamment au moment des travaux culturaux sont en cours et doivent être approfondies. Le raisonnement des assolements dans une approche globale système, tourné vers une limitation des intrants, contribue directement à la limitation des GES. Le traitement des effluents d'élevage limite les émissions de gaz en privilégiant les fumures organiques. Une autre voie concerne directement les économies d'énergies dans les process, sur l'exploitation, dans les élevages, voire tout au long de la filière. Outre l'impact environnemental, il s'agit d'un enjeu économique direct pour la compétitivité des productions. Enfin, le maintien des surfaces de prairies, les techniques de non labours, la diversité des paysages (gestion des haies) renforcent le potentiel « puit carbone » des sols.

Enfin, les agriculteurs, soit directement soit en association sur le territoire avec d'autres acteurs, peuvent être directement ou indirectement des fournisseurs d'énergies alternatives, au travers des mises en culture de productions énergétiques (biocarburants), d'installations de production d'électricité (photovoltaïque, cogénération) et via la méthanisation, également de chaleur et/ou de gaz. Les énergies alternatives produites ne devront pas entrer en concurrence avec les productions alimentaires, être moins émissives de gaz à effet de serre et ne pas être sources de pollutions chroniques.

Cette activité complémentaire permet de limiter le bilan énergétique de l'exploitation ou de constituer un revenu complémentaire notamment en élevage.

Les enjeux mis en évidence par les groupes de travail sont les suivants :

- Objectif national : 23% d'énergie renouvelable à l'horizon 2020
- Adapter les cultures et les cycles de culture aux évolutions climatiques envisagées
- Mettre au point des techniques permettant de limiter la production de GES
- Contribuer à l'amélioration des revenus des exploitants par le développement d'une économie verte.

### **Actions proposées**

**1) Fournir aux agriculteurs les paramètres permettant de protéger dans des conditions économiquement viables le potentiel de production des exploitations face aux changements climatiques**

- Développer de nouvelles variétés ou espèces résistantes à la sécheresse et/ou aux évolutions de température

- Développer de nouveaux systèmes à l'échelle de l'exploitation ou de nouvelles pratiques de production (cultures, élevages) économes en intrants et adaptés aux nouveaux paramètres climatiques et ceux à venir
  - Tester de nouvelles cultures
- 2) Promouvoir les actions de recherche et d'expérimentation en agronomie pour des systèmes de production à plus faible impact sur la production de GES
- Evolution des cycles de culture, systèmes de culture en serres faiblement ou non chauffées, séchage des fourrages en grange.
  - Déterminer les émissions de GES en identifiant les types d'élevage, les cultures et les stades de production concernés en priorité
  - Comparer les techniques de préparation des sols en fonction des caractéristiques de l'exploitation et des productions
  - Privilégier les engrais organiques : échange paille/fumier, épandage raisonné des effluents, valorisation des digestats
- 3) Promouvoir la production d'énergie renouvelable dans les exploitations et les entreprises agricoles
- Diversifier les sources d'énergie dans l'exploitation : biomasse énergie (bois énergie, paille...), pompes à chaleur et géothermie, solaire thermique, petit éolien,
  - Etudier les conditions durables d'installation de photovoltaïque sur les bâtiments d'élevage
  - Expérimenter des techniques de massification et d'optimisation du transport des matières premières
  - Se mettre en capacité, à l'échelle de la région avec les acteurs économiques, de fournir des unités de production de biocarburants de seconde génération ou de bio matériaux : organisation des collectes, du transport, etc.
- 4) Mettre en oeuvre un programme de développement de la méthanisation dans les exploitations et/ou à l'échelle d'un territoire (les sources devront être non alimentaires ou issues des co-produits des productions alimentaires)
- Comme source d'énergie alternative, pouvant s'intégrer dans des circuits producteur/consommateur de proximité
  - Comme solution de traitement des effluents d'élevage ou de sous produits industriels
  - Comme source de digestats, engrais organique à moindre impact sur les GES
- 5) Favoriser les économies d'énergie dans les exploitations agricoles et les industries agroalimentaires dans les bâtiments, les serres, les ateliers et par l'utilisation de matériels performants et économes
- Contribuer à l'amélioration énergétique des bâtiments, des serres et des process
  - Promouvoir et faciliter la réalisation des diagnostics énergétiques dans les exploitations
  - Favoriser les investissements permettant de limiter la consommation énergétique des exploitations (PPE)
  - Favoriser l'utilisation de nouveaux matériels performants (rendements énergétiques élevés, agriculture de précision, nouveaux process industriels)
  - Encourager les prestations pour le réglage des équipements : pulvérisateurs, bancs d'essai moteur,....

## 1.6 Limiter le recul de certaines productions agricoles et agroalimentaires et anticiper les mutations pour la filière et les territoires ruraux

### Chiffres clefs en 2010

	Concentration sur un territoire	Constat	Indicateurs
Arboriculture	Oui – 18 puis 45 et 37	<b>RA évolution en 10 ans</b>	-2 200 ha de pommiers, -365 ha de poirier entre les deux recensements
Bovins allaitant	Grand sud régional	<b>Prospective et marchés internationaux</b> marché haut de gamme étroit/besoin de viande à minerai –( steaks hachés) inadaptation du cheptel poids carcasse /durée élevage,	56 000 places de bâtiment dédiées à l'engraissement en 2010
Aviculture		<b>RA évolution en 10 ans</b> conjoncture Fermeture abattoirs, difficultés opérateurs	Moins 368 000 m2 de bâtiment de volaille de chair en 10 ans 25 millions de poulets abattus en région Centre en 2011 Indice du prix des aliments pour animaux +30% depuis janvier 2010
Viticulture	Départementale 41/37 Est	<b>RA évolution en 10 ans</b> – données sectorielles	Perte de 1300 ha de vigne en 10 ans soit -5,6%
Lait	cantonal	<b>RA évolution en 10 ans</b> – bassin laitier	
Porc		<b>RA évolution en 10 ans</b>	En 10 ans, plus de porcs (+19789 autres porcs hors truies), moins de porcelets (-14320 têtes)

### Indicateurs de suivi

	Indicateurs
Emplois agricoles et IAA	Stabilisation des emplois chefs d'exploitations et salariés
Suivi de quelques cantons sensibles	Mesures d'anticipation mises en œuvre % âge des emplois induits par le secteur agricole ou agroalimentaire
Arboriculture	Evolution des surfaces vergers
Bovins allaitant	Evolution du cheptel – part de races adaptées – génétique- engraissement
Aviculture	Evolution tonnage volailles abattues par espèces en région
Viticulture	Evolution prix IGP Touraine
Lait	Nombre d'éleveurs laitiers dans des cantons cibles
porc	Nombre de porcs élevés hors truies

### Eléments marquants du diagnostic

Face aux évolutions constatées ou annoncées, il s'agit de mettre en œuvre les facteurs de correction possibles et/ou se préparer aux mutations nécessaires.

A l'échelle de la région ou d'un canton, des filières agricoles ou agroalimentaires enregistrent un net recul de leur activité depuis 10 ans. Des études prospectives annoncent des évolutions dans les attentes du marché, remettant éventuellement en question des modes de production ou des circuits établis.

Ces éléments interrogent sur le devenir des exploitations, le potentiel de renouvellement, mais aussi d'une manière plus globale, sur la pérennité des filières et de leurs emplois d'une part, et, quand l'activité y occupe une place prépondérante, l'économie des territoires d'autre part. En effet, « *l'agriculture contribue directement à l'aménagement du territoire rural en se positionnant comme pilote local du développement* ». L'agriculture et l'agroalimentaire sont un maillon indispensable de la dynamique de certains cantons ruraux, en lien avec les autres secteurs économiques

Outre la reconversion des exploitations agricoles (cf. supra), il s'agit de mettre en œuvre les accompagnements permettant de limiter l'effet domino en matière d'économie et d'emplois locaux (fermeture des sites industriels de stockage / conditionnement / transformation, limitation des activités transports et des prestataires industriels, non reconnaissance de l'employabilité des salariés).

### Actions proposées

1) Enrichir la réflexion interne pour chaque filière, lui permettant de se forger les conditions de sa propre évolution à moyen long terme au regard du diagnostic

- Intégrer de manière plus systématique les acteurs de la première-deuxième transformation et de la distribution dans l'élaboration et le suivi des 14 projets de filières (CAP filière) en cours
- Mieux prendre en compte les études prospectives dans une perspective à 10 ans, c'est à dire au delà des 4 ans de référence de ces projets. C'est notamment le cas sur le bovin allaitant
- Insérer si nécessaire une composante territoriale

2) Accompagner les acteurs d'une filière dans une adaptation/reconversion

- Transposer les méthodes appliquées en matière de mutations économiques dans l'industrie permettant de construire des alternatives en matière de production et transformation agricole des entreprises :
  - en prenant en compte les facteurs de productions disponibles, les compétences nécessaires, les débouchés,
  - en anticipant les besoins d'investissements et de formation, non à l'échelle de l'exploitation individuelle (agridiff) mais dans une démarche globale,
  - en impliquant, dès la réflexion, les acteurs économiques y compris dans des secteurs connexes (tourisme, artisanat, prestations de travaux..).
  - Sensibiliser les acteurs du développement agricole et des territoires ruraux à ces méthodes,
  - Mettre en valeur les projets filières (CAP Filière) comme champ du possible en alternative au tout « grande culture ».

**3) Anticiper les conséquences des mutations sur les économies territoriales dépendant largement d'une mono production agricole ou agroalimentaire**

- **Faire reconnaître l'importance de ces productions dans l'économie locale et favoriser les travaux en réseaux inter administrations et/ou inter consulaires**
- **Appliquer la gestion prévisionnelle des emplois à l'échelle des territoires ruraux concernés en associant les autres employeurs potentiels**

## 1.7 Maintenir un réseau sanitaire performant

### Chiffres clefs

- 6 Groupements de Défense Sanitaire (GDS) départementaux, une union régionale (GDS Centre), un pôle sanitaire et alimentaire (PAL), un pôle sanitaire régional constitué de l'association de GDS Centre et de la FREDON (PSR)
- 1 fédération régionale de lutte contre les organismes nuisibles dans le domaine végétal (FREDON)
- 192 vétérinaires sanitaires à activité rurale installés sur la région, employant des vétérinaires salariés qui ne sont pas spécifiquement recensés.
- 4 laboratoires vétérinaires et 1 laboratoire phytosanitaire non agréé.
- Un réseau de surveillance biologique du territoire dans le domaine du végétal piloté par la Chambre régionale d'agriculture reposant sur un partenariat entre 126 structures

### Indicateurs de réalisation

- arrêté de création de l'Association Sanitaire Régionale (ASR)
- validation du schéma régional de maîtrise des dangers sanitaires
- nombre de formations de vétérinaires sanitaires et nombre de participants
- ratio installations nouvelles de vétérinaires/arrêté de l'activité rurale (sous réserve de la disponibilité de ces informations)

### Éléments marquants du diagnostic

De façon générale, la situation sanitaire tant animale que végétale est satisfaisante, même si on peut parfois déplorer des épisodes ponctuels mettant à mal quelques exploitations ou certaines filières (cas de la fièvre catarrhale ovine à partir de 2006 ou du virus Schmollenberg en 2012 ; foyers d'organismes nuisibles réglementés comme celui de la flavescence dorée de la vigne en 2011). La vigilance des professionnels et de l'administration doit rester élevée non seulement pour la pérennité même des exploitations mais également afin de permettre à la région de conserver un statut propice aux échanges intracommunautaires et aux exportations.

Dans le cas où un événement sanitaire surviendrait, il importe de pouvoir le détecter le plus précocement possible et de se préparer à faire face à la survenue d'autres foyers, afin d'en limiter les conséquences.

La gestion de ces foyers nécessite une bonne coordination des différentes structures concernées.

Le système de prévention actuel repose :

- d'une part, sur une surveillance des maladies et organismes réglementés pilotée par l'Etat (DD(CS)PP et DRAAF) :
  - Des vétérinaires libéraux disposent d'une délégation de service public (vétérinaires mandatés dans le cadre du mandat sanitaire) pour surveiller, prévenir, et déclarer toute suspicion de maladie animale particulièrement contagieuse. Le réseau de vétérinaires sanitaires est fragilisé par l'absence d'attrait des clientèles rurales pour les jeunes diplômés, pour des raisons professionnelles d'une part (obligation d'assurer une permanence de soins, mission de service public dont la pertinence économique devient théorique et qui est pourtant assurée par des entreprises privées vétérinaires, sans reconnaissance ni intellectuelle, ni sociétale, ni financière) et personnelles d'autre part (conditions de vie en milieu rural, préférence pour l'exercice d'une médecine vétérinaire de ville).
  - Des organismes à vocation sanitaire reconnue que sont :
    - o La FREDON qui dispose d'une délégation de service public pour conduire des plans de surveillance vis à vis de certains organismes de quarantaine dans le domaine végétal et mener des actions de lutte dans certaines situations.
    - o Du GDS Centre et de ses unités territoriales (GDS départementaux) qui ont délégation pour le suivi de maladies réglementées dans le domaine animal.
- et d'autre part, sur des réseaux existants et pilotés par des organisations professionnelles :
  - Les GDS servent de relais de sensibilisation des éleveurs aux maladies animales réputées contagieuses et mettent chacun en œuvre des actions de lutte collective contre certaines maladies animales non réglementées.
  - Le réseau de surveillance biologique du territoire dans le domaine du végétal piloté par la chambre régionale d'agriculture a pour objet de s'assurer de l'état sanitaire et phytosanitaire des végétaux, et de suivre l'apparition éventuelle d'effets non intentionnels des pratiques agricoles sur l'environnement, (981 parcelles observées en 2011 toutes filières confondues) et assure la publication de bulletins de santé du végétal (210 BSV diffusés en 2011)

Enfin, ce système de prévention repose également sur un réseau de laboratoires départementaux agréés, riches de leur expertise technique. Ils contribuent au maintien de liens approfondis entre les différents acteurs locaux du sanitaire et concourent à la réactivité du dispositif d'épidémiosurveillance

S'il peut être fragilisé par la diminution des personnes disposant de compétences de terrain, le système de prévention ne peut être que renforcé par une bonne coordination d'acteurs impliqués et bien formés.

L'objectif est donc d'améliorer l'efficacité de la lutte sanitaire dans les domaines végétal et animal, de maintenir le statut de la région comme préservé de certaines maladies, et d'anticiper toute crise sanitaire :

- en fédérant les organismes impliqués dans le cadre de l'association sanitaire régionale
- en renforçant la mobilisation des professionnels de la détection précoce des foyers dans le domaine végétal
- en maintenant une compétence vétérinaire disponible au plus proche de l'éleveur et/ou en incitant à la création de dispositifs permettant de compenser le coût de déplacement des professionnels pour que l'accès au diagnostic vétérinaire demeure économiquement accessible
- en veillant à maintenir une offre de diagnostic de laboratoire de proximité sur le territoire

#### **Actions proposées**

- 1) Accompagner la création de l'association sanitaire régionale chargée d'élaborer un schéma régional de maîtrise des dangers sanitaires
- 2) Mettre en place le Comité Régional d'Orientation de la Politique sanitaire Animale et Végétale
- 3) Maintenir une offre de formation pertinente et attrayante à l'attention des vétérinaires sanitaires dans la région
- 4) Communiquer auprès des acteurs territoriaux sur la nécessité du maintien d'un maillage vétérinaire en zone rurale, et intégrer cette problématique dans les actions soutenues par l'Etat et les collectivités territoriales**
- 5) Favoriser le maintien de la compétence de laboratoires en matière de diagnostic phytopathologique de première intention
- 6) Maintenir un réseau d'épidémiosurveillance dans le domaine du végétal performant sur l'ensemble de la Région et des filières et développer la diffusion des BSV

## *AXE 2*

---

*Deuxième enjeu - Développer le potentiel économique*

## **2.1 Développer les filières de transformation en région et veiller à la pérennité des outils industriels**

### **Chiffres clefs en 2010**

- 11<sup>ème</sup> rang des régions pour le nombre d'industries agroalimentaires
- 410 entreprises pour 12 400 salariés soit 3,5% des emplois salariés de la région
- 121 entreprises de plus de 19 salariés
- 95% du chiffre d'affaire des IAA réalisé par des entreprises de plus de 19 salariés pour un CA de 4 314 k€ dont 529 k€ réalisés à l'export en 2009

### **Indicateurs de suivi**

- Nombre des industries agroalimentaires en région
- Chiffre d'affaire des IAA
- Nombre de salariés des IAA
- Pourcentage de la récolte grandes cultures stockées

### **Eléments marquants du diagnostic**

Les outils de stockage-conditionnement des matières premières agricoles, comme les établissements de première transformation et dans une moindre mesure ceux de seconde transformation, régulent la mise en marché, sécurisent les débouchés des productions locales, créent l'emploi par un maillage des territoires ruraux, captent pour la région une part supérieure de la valeur ajoutée et contribuent à la reconnaissance des produits régionaux par le consommateur.

Très diversifiée, proche du plus grand bassin de consommateurs national, au cœur d'un réseau routier dense, mais handicapée par la régression du fret ferroviaire, les IAA doivent maintenir leur attractivité en terme d'emplois, diversifier leurs débouchés grâce à l'innovation dans son acception large, accroître leur présence sur les marchés de proximité.

Les unités de stockage-conditionnement sont particulièrement représentées en région Centre compte tenu de l'importance historique des grandes cultures (céréales, oléo-protéagineux) et de l'arboriculture. Ces infrastructures maillent le territoire et maintiennent l'économie locale.

L'industrie agroalimentaire au sens strict, en région Centre, en revanche, ne reflète que très peu l'importance de l'agriculture régionale qui se positionne au 5<sup>ème</sup> rang national en terme de potentiel agricole. Ceci peut s'expliquer en partie par les caractéristiques de la production régionale, dominée en volume par les céréales, et qui, du fait de l'organisation des marchés, ne sont que peu transformées dans la région.

Toutefois, les activités industrielles notamment de première transformation sont présentes et partie intégrante des filières animales (lait, viandes). Par ailleurs, l'irrigation permet une diversification du potentiel de production : légumes de plein champ, betteraves à sucre transformées dont la régularité des volumes ainsi acquise sécurise les outils régionaux.

Pour accroître leur compétitivité et répondre à la demande des consommateurs, les entreprises agroalimentaires doivent innover. Cette recherche d'innovation porte notamment sur l'amélioration des produits alimentaires. Le monde agricole doit intégrer cette dynamique de recherche et de développement de façon à adapter la production aux besoins des entreprises agroalimentaires régionales. Les nouvelles techniques de management, de communication, d'ergonomie, de gestion financière,... doivent également être mises à disposition des PME.

Les entreprises agroalimentaires en région Centre continuent à recruter régulièrement, (maintien de l'emploi sur les dix dernières années alors que l'emploi industriel régressait de 20%) et l'étude en besoin de main d'œuvre, réalisée par Pôle Emploi, fait apparaître de réels besoins dans ce secteur. Leur implantation en zone rurale représente un véritable enjeu en terme de maillage et d'équilibre du territoire.

La relation privilégiée entre le monde agricole et l'industrie agroalimentaire joue un rôle essentiel dans l'aménagement du territoire. Pour développer le secteur agroalimentaire en région Centre, le monde agricole devra développer de nouvelles productions et, réciproquement, la production agricole de la région Centre doit pouvoir bénéficier d'un outil de transformation local. La synergie entre ces deux acteurs créera la richesse.

Une dernière préoccupation, de portée nationale est mise en exergue. Aujourd'hui, alors que la réglementation française en matière de sécurité des aliments est la plus stricte, les attaques perpétuelles des médias donnent une image négative des produits alimentaires auprès des consommateurs français. Il est donc nécessaire que l'Etat et les collectivités territoriales interviennent pour communiquer sur l'excellence et la sécurité des produits notamment et a fortiori des produits régionaux.

### **Actions proposées**

1) Estimer les potentialités de développement de transformation des produits régionaux en région notamment par la recherche de nouveaux produits

- CT (court terme) : identifier des produits de niche ( meunerie, malterie...)
- CT : développer les filières bio (ex : Germ'line)
- CT : identifier la part des cultures alternatives aux céréales (légumes de plein champs) suite à irrigation
- LT (long terme) : travailler en partenariat INRA et projet RD agro sur « food for life France »

**2) Conforter voire relocaliser les outils de transformation nécessaires aux productions régionales en vue de développer la valeur ajoutée sur le territoire sous réserve d'une viabilité économique de l'entreprise ou à l'échelle globale du territoire**

- **CT : identifier les outils de collecte et transformation indispensables à une filière et les sécuriser ; abattoirs pour accueillir les bovins engraisés en région, ateliers de découpe pour la valorisation en circuits de proximité, circuits de collecte en lait ....**

3) Faire remonter au niveau national le besoin de faire reconnaître par les consommateurs la qualité des produits agroalimentaires français et décliner l'image en région

- CT : action identifiée dans le Comité Stratégique de Filière (CSF) et dans le Comité Stratégique de Filière Régionale (CSFR) pour la partie qualité des produits

- CT : au niveau national prévoir action de communication sur les normes, les signes de qualité officiels (AOP, IGP, label bio...) et les décliner au niveau régional

- CT : au niveau régional développer le tourisme agricole et agro-industriel dans une approche complémentaire (route des vins, visite d'atelier, journées portes ouvertes ....)

## **2.2 Réduire l'exposition à la volatilité des cours agricoles en favorisant l'autonomie alimentaire et les usages locaux par une meilleure complémentarité entre animal et végétal**

### **Chiffres clefs**

- Evolution des cours de céréales 2009/2010 = 119€, 2010/2011= 224€, 2011/2012=198€
- Recul des exploitations élevages en 10 ans de - 44 % pour les exploitations de polyculture polyélevage, - 32% pour les exploitations de bovins lait, -21 % pour les bovins viande, -27 % en aviculture et -32% en ovin-caprin
- Une ration pour les chèvres en lait AOP issue à 70% ou plus de la production fourragère de l'exploitation ou de la zone

### **Indicateurs de suivi**

- Part des engrais organiques dans la fumure :
- Part de l'alimentation locale des troupeaux :
- Nombre de convention entre grandes cultures et élevage, y compris au travers des fabricants d'aliments

### **Eléments marquants du diagnostic**

La complémentarité entre les productions, notamment entre le végétal et l'animal, permet de réduire les risques climatique et économique, de stabiliser les prix des intrants et donc le revenu, de gagner en valeur ajoutée et de créer de la cohésion entre les filières. Elle peut exister à trois niveaux :

A l'échelle de l'exploitation : cela peut concerner tant les complémentarités protéagineux/céréales, que le système polyculture élevage, caractéristique de la région Centre mais en net recul, et qui fait l'objet de la fiche suivante. A noter que l'agriculture biologique s'emploie aussi à développer cette approche.

En inter filière, notamment au travers des organismes collecteurs (coopératives) qui développent de manière parallèle une activité de collecte des grains, d'organisme de producteurs en viande, de fabricant d'aliment du bétail, ou au travers d'échanges organisés entre structures privées.

Sur un territoire spécifique, pour garantir l'image d'une production sous signe officiel de qualité, ou favoriser la valorisation de co-produits entre partenaires.

Dans ces différents cas, il s'agit de reconstituer le système de complémentarité entre les productions.

Les gains attendus sont les suivants :

- création de valeur ajoutée
- réduction de la volatilité des revenus, notamment en déconnectant le prix des intrants de celui de marchés spéculatifs
- préservation de l'environnement : bilan carbone, méthanisation, fertilisation organique des cultures
- autonomie alimentaire et sécurité alimentaire nécessaire aux signes de qualité
- créations d'emplois

### **Actions proposées**

1) Favoriser et organiser les échanges entre exploitations

- Paille / fumier
- Céréales / fumier
- Echanges temporaires de terres céréales/prairies ou autres favorisant l'allongement des rotations

2) Encourager la coopération à plus grande échelle au sein des acteurs économiques (coopératives...)

- **Raisonner une valorisation des céréales et des tourteaux en alimentation animale tamponnant le risque d'approvisionnement sur des marchés spéculatifs (caisse de péréquation, ...)**
- **Organiser les réseaux d'échanges de matière première / produits finis au sein des adhérents**
- **Développer de nouveaux produits grâce à l'apport de coproduits d'origines complémentaires, par exemple : alimentation animale : pulpe de betteraves, issues de sons, luzernes, graisses...**

3) Promouvoir les échanges à l'échelle du territoire

- promouvoir les cultures fourragères dans les zones en AOC caprines pour améliorer le lien au terroir, et favoriser l'implantation de petites unités locales ou d'ateliers à la ferme de fabrication d'aliment du bétail
- organiser la collecte de matières fermentescibles complémentaires pour assurer le fonctionnement de méthaniseurs collectifs
- développer des synergies en biomatériaux
- Encourager au développement de production de protéines sur le territoire (nourriture pour les élevages et autonomie des exploitations)

## 2.3 Soutenir la polyculture-élevage dans les zones intermédiaires

### Chiffres clefs en 2010

▪	3 135 exploitations en polyculture-élevage
▪	Pas de MAE spécifique pour ces exploitations agricoles
<b>Le nombre d'exploitations de polyculture et polyélevage et polyculture élevage se réduit de manière substantielle (-44% en 10 ans)</b>	
▪	Tendance baissière générale pour tous les départements de la région Centre avec des réductions plus marquées dans l'Indre-et-Loire (-54%) et dans le Loiret (-49%).
▪	Néanmoins, le potentiel de production de ces exploitations ne se réduit que de 13 % seulement. Aussi, les structures qui conservent cette orientation aux productions diversifiées s'agrandissent et recherchent de nouveaux équilibres

### Indicateurs de réalisation

▪	Nombre d'exploitations en polyculture-élevage,
▪	Validation d'une MAE spécifique pour ces exploitations agricoles dans le cadre de la programmation 2014-2020 et nombre d'exploitations ayant souscrit cette MAE

### Éléments marquants du diagnostic

Le nombre d'exploitations de polyculture-élevage a perdu près de 44% de ses unités alors que la baisse régionale toutes orientations confondues ne s'élève qu'à 24%. Elles sont menacées notamment par la spécialisation en grandes cultures. Pourtant, ces exploitations représentent encore 30% des vaches allaitantes, 90% des brebis et près de 50% des exploitations laitières.

Ces exploitations doivent être préservées au vu de leurs nombreuses externalités positives :

- sur le plan environnemental, elles contribuent à la préservation de la qualité de l'eau, à améliorer la biodiversité et la diversité paysagère, et à diminuer la consommation d'énergie et l'émission de polluants (moins de transport routier et moins de fabrication d'azote minérale),
- sur le plan socio-économique, elles sont facteur d'emploi (directs et induits) et contribuent à maintenir le tissu économique,
- elle constituent également un modèle permettant de réduire l'incidence de la volatilité des cours.

Force est de constater que les exploitations en poly-élevage ou polyculture-élevage sont confrontées à un encadrement réglementaire plus complexe que les exploitations spécialisées, et que ces exploitations ont été peu accompagnées dans le cadre de la programmation FEADER 2007-2013 : des MAE ont été proposées aux exploitations agricoles spécialisées en élevage (PHAE) et en grandes cultures (MAE rotationnelle) ainsi qu'aux exploitations de polyculture-élevage à dominante élevage (SFEI), mais aucune pour ces exploitations.

Afin de sécuriser les revenus des exploitations en polyculture-élevage, ce dispositif de soutien doit s'inscrire plus largement dans le cadre de projets de filières ambitieux notamment en matière d'autonomie alimentaire.

### Actions proposées

- 1) Corriger un système d'encadrement réglementaire et public privilégiant la spécialisation
  - faire valider par l'UE dans le cadre de la prochaine PAC un dispositif de type MAE « durabilité des systèmes de polycultures élevages dans les zones à dominante grandes cultures »
  - renforcer les aides à la mise aux normes en matière d'effluents pour les élevages situés dans les nouvelles zones vulnérables nitrates afin d'éviter la fermeture des ateliers animaux en zones dites intermédiaires

#### 2) Renforcer l'autonomie alimentaire des exploitations agricoles à l'échelle locale (cf. actions 2.2.2 et 2.2.3)

3) Evaluer les aménités positives des exploitations en polyculture-élevage : renforcer notre connaissance sur l'impact en faveur de l'eau, de la biodiversité et des paysages de ces exploitations de polyculture-élevage par rapport à des exploitations spécialisées

#### 4) Accompagner les projets de valorisation des effluents, notamment les unités de méthanisation (cf. action 1.5.4)

## **2.4 Favoriser l'organisation des producteurs et la contractualisation avec l'aval pour augmenter leur compétitivité**

### **Indicateurs de suivi**

<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Nombre de producteurs adhérant à une organisation de producteurs et/ou une coopérative</li><li>▪ Taux de contractualisation par secteur</li><li>▪ Nombre de projets filières en cours</li></ul>
---

### **Eléments marquants du diagnostic**

La commercialisation des produits agricoles et agroalimentaires s'effectue majoritairement auprès des centrales d'achats de la grande distribution et de la restauration hors foyer, en dehors des grandes cultures organisées sur des filières établies dont une forte proportion à l'export ou hors région (80% pour le blé). Dans le même temps, les IAA comme les producteurs doivent sécuriser une partie de leurs approvisionnements ou livraisons en volume et prix pour être en mesure de garantir leurs contrats et anticiper leur mise en production. Les exigences réglementaires d'une part, et/ou du consommateur d'autre part, nécessitent également le respect des cahiers des charges partagés entre les maillons de la filière et la traçabilité des produits jusqu'au consommateur.

Ces caractéristiques ont conduit les filières agricoles à développer, à des degrés divers, les concepts d'organisations de producteurs (OP) et de contractualisation.

Les OP ont pour objectifs de concentrer l'offre, assurer la négociation commerciale avec l'aval, et mettre en oeuvre les moyens de la mise en marché de manière mutualisée et optimisée. Par ce rôle, ils contribuent également à relayer aux producteurs les attentes du marché et orienter les productions. A ce titre, beaucoup d'OP intègrent également des missions d'appui technique et le portage d'outils industriels collectifs, l'ensemble devant concourir à renforcer la compétitivité au stade production.

Des contrats peuvent fixer des obligations réciproques de vente / achat de volumes et qualités déterminés, à des prix établis, pour une à plusieurs campagnes, entre un agriculteur, un négociant, ou un transformateur (il faut considérer que la relation entre un adhérent coopérateur et sa coopérative constitue ipso facto un « contrat d'apport et de mise en marché »), ou entre une coopérative ou une OP, un négociant expéditeur, et un industriel ou une centrale d'achat.

Face à la volatilité des cours, à la fin des systèmes de quotas (lait, sucre, voire vin et droits de plantation), aux exigences accrues en matière d'investissements industriels et des risques induits, au besoin également d'actions cohérentes à l'échelle d'un territoire et d'une filière pour asseoir l'image du produit, l'organisation des producteurs et/ou la contractualisation pluriannuelle semblent devoir apporter des éléments de réponse pour garantir la pérennité des filières et des exploitations.

Au-delà de ces relations contractuelles entre entités économiques, il s'agit de manière plus générale d'accompagner et permettre que dans chaque filière agricole, une stratégie claire de développement avec une gouvernance régionale ou de bassin se mette en place (anticiper, analyser, piloter). Ces développements doivent aussi s'appuyer sur des approches inter-filières, chaque fois que nécessaire.

**Améliorer la rentabilité des filières, limiter les conséquences de la volatilité des cours, favoriser l'efficacité des exploitations, sécuriser les outils industriels et installer durablement la production régionale dans les circuits commerciaux sont les enjeux d'une meilleure organisation et d'un taux de contractualisation significatif.**

### **Actions proposées**

1) Accompagner et mettre en valeur les projets pluriannuels des filières construits collégalement (lien avec les actions 1.6.1 et 1.2.3)

- Poursuivre les travaux menés
- Renforcer les soutiens aux programmes identifiés et à leur gouvernance

2) Contribuer au développement de la contractualisation selon les orientations de la LMAP

- Encourager la mise en place d'organisations de producteurs
- Confirmer la compétence des bassins pour proposer les conditions cadres de la contractualisation pour les secteurs viticole et des produits laitiers, sur la base des travaux menés en interprofession
- Assurer le suivi des conditions de la contractualisation au sein des conférences compétentes
- Privilégier les projets industriels résultant d'une contractualisation amont aval

3) Maintenir et développer la valeur ajoutée en région

- Consolider les outils collectifs
- Contribuer à la rationalisation de la logistique
- Développer la seconde transformation pour valoriser localement les produits agricoles au travers des partenariats amont aval notamment

## **2.5 Développer les circuits de proximité et encourager le dialogue avec la grande distribution**

### **Chiffres clefs**

- 1 exploitation sur 10 de la région Centre vend ses produits via des circuits courts
- Pour 1/3 des exploitations, la vente par circuits courts représente 75% du chiffre d'affaire
- En circuit court : la vente à la ferme est le mode de vente dominant
- Les circuits courts nécessitent de la main d'œuvre : 2,4 unités de travail annuel
- Une identité des produits régionaux à renforcer
- Un bassin de consommation aux portes de la région

### **Indicateurs de réalisation**

- Nombre d'exploitations utilisant la vente en circuit court
- Part du chiffre d'affaire des exploitations réalisé en circuit court
- Nombre de partenariats entre filière et grande distribution pour les ventes locales

### **Eléments marquants du diagnostic**

La prépondérance des grandes cultures en région Centre, ne doit pas faire oublier le large éventail des cultures spécialisées datant d'une longue tradition. Le maraîchage, la culture sous serres, les légumes de plein champs, l'arboriculture, ainsi que l'élevage et la vigne sont autant de productions qui se prêtent au mode de vente en circuits courts et/ou de proximité.

Ce type de commercialisation correspond également à une attente des consommateurs et permet de créer du lien entre producteurs et consommateurs, et entre habitants et territoire à travers la reconnaissance des produits locaux. Il est également favorable au développement de la main d'œuvre.

Cependant, la commercialisation par circuits courts n'est pas adaptée à tous les types de productions. Pour améliorer la valeur de la production de la « ferme Centre », le monde agricole doit donc s'appuyer sur la diversité des systèmes agricoles régionaux et travailler sur la complémentarité des différents modes de commercialisation des productions. Du fait de leur taille souvent petite, les entreprises concernées n'ont pas accès aux économies d'échelle.

D'une manière plus générale, l'agriculture régionale doit se positionner sur les demandes régionales qui se font jour, et qui correspondent à de nouveaux besoins de la société. La proximité de l'Île-de-France et ses 12 millions d'habitants est également un atout en terme de consommation et de débouchés pour les productions régionales.

A partir de ces constats, les enjeux pour les productions régionales sont :

- Développer les ventes en circuits courts
- Reconquérir le marché régional sur tous ses segments dont les GMS, la restauration scolaire, et autres nouveaux modes de commercialisation
- Conquérir le marché du bassin parisien

### **Actions proposées**

#### **1) Assurer la complémentarité entre circuits longs et circuits courts**

- **Encourager les acteurs économiques à dégager de la compétence et des moyens pour construire en synergie avec les modèles circuits longs, une offre de proximité**
- **Aider à la structuration et à la commercialisation des exploitations et groupes d'exploitations pour accéder aux marchés de proximité**
- **Adapter les organisations économiques régionales aux différents types de marchés**

#### **2) Accompagner les exploitations qui souhaitent se diversifier et vendre en circuit court**

- Former les exploitants à la vente directe
- Organiser les exploitations à cette nouvelle activité et ses contraintes
- Appuyer les initiatives collectives de mise en marché : Halle pédagogique, associations
- Professionnaliser les circuits de distribution pour les rendre durables et compétitifs
- Assurer la synergie entre des activités complémentaires à bénéfice réciproque

3) Créer ou maintenir les outils de valorisation transformation des produits locaux en veillant à la pérennité économique de l'atelier proprement dit ou dans une approche plus globale d'économie du territoire. Dans ce dernier cas, les coûts de fonctionnement et leur financement ultérieur doivent être intégrés dès la phase d'investissement matériel.

## 2.6 Développer de nouvelles sources de revenus sur l'exploitation

### Chiffres clefs

#### Peu d'exploitations se sont lancées dans la diversification

En région Centre, 14 % d'exploitations exercent au moins une activité de diversification. Pour 47 % d'entre elles, ces activités contribuent à moins de 10 % du chiffre d'affaire total de l'exploitation et pour seulement 14 % des unités cet apport dépasse la moitié du chiffre d'affaires.

#### La transformation de produits agricoles, deuxième poste de la diversification

Un peu plus de 350 exploitations fabriquent des produits laitiers et autant transforment d'autres produits agricoles (jus de fruit, produits carnés, etc.). Ces produits sont le plus souvent commercialisés via des circuits courts.

#### La vente à la ferme, principal mode de vente en circuit court

En région Centre, une exploitation sur dix vend ses produits via des circuits courts, soit directement, soit par le biais d'un seul intermédiaire.

### Indicateurs de réalisation

- nombre d'installations de méthanisation en projet et en activité
- nombre d'exploitations ayant développé un atelier de transformation
- nombre d'exploitations en vente directe
- nombre de dossiers accompagnés en agrotourisme

### Eléments marquants du diagnostic

Face à une diminution des revenus dans un grand nombre d'exploitations (élevage, productions végétales spécialisées...) ou à une forte fluctuation de ces revenus selon les années ou les périodes, plusieurs pistes s'offrent aux exploitations pour augmenter leur revenu :

- Une diversification des revenus au sein d'une même exploitation par des ateliers ou des activités complémentaires. Cette diversification peut se faire :
  - soit verticalement en intégrant un autre maillon de la filière au sein de la même production (atelier de transformation fromagère dans un élevage caprin lait...),
  - soit en mettant en œuvre un atelier complémentaire à ceux ou celui réalisé(s) sur l'exploitation (atelier porc dans une exploitation céréalière...)
  - soit en diversifiant l'activité (chambres d'hôtes, vente directe, production d'énergies renouvelables...).La complémentarité entre les activités devra être particulièrement recherchée.
- Une gestion optimisée des charges (cf fiches 1.2-4 ; 1.4, 1.5-5 )

### Principaux enjeux :

Les principaux enjeux liés à cette orientation sont les suivants :

- améliorer la rentabilité des exploitations par une amélioration des revenus
- permettre la viabilité d'exploitations disposant de surfaces moyennes
- maintenir la polyculture élevage
- diversifier les activités pour réduire les impacts de la volatilité des cours
- valoriser la diversité des territoires et des productions locales

### Actions proposées

#### 1) Trouver de nouvelles sources de revenus complémentaires avec l'activité principale de l'exploitation

Sur les terres qui le permettent en veillant à l'absence de concurrence avec les productions alimentaires :

- Développer les cultures à vocation énergétique
- Entretien et exploiter les haies sur l'exploitation ainsi que les parcelles forestières
- Valoriser les sous produits agricoles (effluents d'élevage, cosmétique, matériaux biosourcés, construction par exemple)
- Echanger avec les autres productions complémentaires (céréales / élevage...)
- Développer un ou plusieurs ateliers en amont ou en aval des productions de l'exploitation (ateliers de transformation, naissage/pépinière, stockage de céréales...),

#### 2) Développer harmonieusement les activités non directement agricoles

- Raisonner la double activité notamment avec des travaux en prestation de service pour le compte de tiers (travaux forestiers, services à la Commune...)
- Favoriser les activités agrotouristiques (oenotourisme, portes ouvertes, expositions, route du blé...)
- Encourager la vente directe quand c'est possible (vente à la ferme, marchés de producteurs, caveaux de vente...)

#### 3) Soutenir la production et la vente d'énergie renouvelable. Cette action à fins économiques permet en outre de répondre à certains enjeux environnementaux (cf. fiche 1.5)

- Accompagner les porteurs de projets pour des installations de méthanisation
- Promouvoir les énergies renouvelables (solaire thermique, chaufferie biomasse)

## **2.7 Accueillir l'innovation et le transfert de technologie dans les exploitations agricoles et les industries agro alimentaires**

### **Indicateurs de réalisation**

- |  |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Nombre de dossiers OSEO du secteur agricole et/ou IAA</li><li>▪ Evolution du CA de Valbiom</li><li>▪ Nombre d'adhérents de Végépolys</li><li>▪ Nombre de programmes de RD intégrant les lycées agricoles</li></ul> |
|--|

### **Eléments marquants du diagnostic**

Parmi les priorités fixées par l'Union européenne pour le développement rural, figure en priorité horizontale, « encourager le transfert de connaissance et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie et dans les zones rurales », en cohérence avec la priorité de la stratégie de l'UE à l'horizon 2020 : 3% du PIB à investir dans la RD/innovation.

Dans un contexte concurrentiel fort, notamment sur les matières premières, l'agriculture et les IAA régionales doivent développer une culture de l'innovation pour rester compétitives. Celle-ci peut concerner tous les aspects de la vie de l'exploitation ou de l'entreprise : innovation en marketing, commerciale, en management et conditions de travail, en itinéraires techniques ou process, en produits et packaging, etc.....

Elle nécessite un environnement professionnel mettant à disposition les ressources de la recherche, et des chefs d'exploitations ou d'entreprises aptes à définir leur besoin d'innovation, ou en veille sur les évolutions à intégrer aux différents stades de leur activité. Les méthodes d'accompagnement doivent elles-mêmes bénéficier de transfert ou de partenariat avec d'autres secteurs économiques, notamment liés à l'industrie.

Pour les exploitants agricoles et les chefs des très petites entreprises agroalimentaires, un travail en groupe peut faciliter l'appropriation de cette culture de l'innovation et de la veille.

D'une manière générale, la Recherche Développement (R&D) en agriculture est traitée de manière spécifique, avec des structures, relais et outils dédiés à ce secteur. L'évolution des métiers en agriculture, - le souhait de développer la valeur ajoutée au sein des filières régionales intégrant l'amont, les coopératives et négociants, les IAA - la mise en avant de nouvelles filières comme celles des bioproduits, amènent à la conduite de projets dépassant ce cadre.

Pour mieux pénétrer cette économie de l'innovation, le secteur agricole et agroalimentaire doit apprendre à mobiliser sans complexe, l'ensemble des outils disponibles.

### **Actions proposées**

- 1) Reconnaître le potentiel innovant de l'agriculture et de l'agroalimentaire
  - inciter les structures de R&D « généralistes » à prendre en compte la problématique agricole dans leur stratégie et leur partenariat. Il s'agit de faire reconnaître le secteur agricole par les structures et acteurs en charge de développer l'innovation dans les secteurs économiques et industriels : ARISTT, OSEO, appel à projets nationaux ou européens, etc., Universités, ....
  - lever les barrières à l'accès à certains financements, la transversalité de la thématique « innovation » aux fonds structurels européens et à celui dédié au développement rural devrait contribuer à cette dynamique.
- 2) **Sensibiliser les acteurs agricoles aux techniques d'appropriation de l'innovation et du transfert et favoriser les actions collectives**
  - **inciter aux formations à l'innovation, accompagner les PME dans la veille, raisonner collectivement des projets d'innovation sont des actions potentielles à développer.**
  - **accompagner le développement de l'antenne régionale, créée en 2011, de Végépolys, pôle de compétitivité dans le végétal.**
  - **créer un Pôle viticole à vocation régionale voire interrégionale, associant la recherche appliquée (Institut Français du Vin (IFV)) l'enseignement supérieur (Université de Tours Orléans), la formation initiale et continue (EPLEFPA d'Amboise), le développement agricole (CA 37 et 41, SICAVAC), et la profession agricole viticole (ARFV, FAV, Interloire), avec le support de la Communauté de Commune d'Amboise et l'appui des financeurs publics**
  - **s'appuyer et faire connaître les travaux des stations d'expérimentation**
- 3) Favoriser des structures d'industrialisation des innovations au croisement du monde agricole et industriels (VALBIOM Centre) :
  - soutenir la démarche exemplaire initiée en Eure et Loir et maintenant régionalisée autour de VALBIOM
  - encourager dans ce cadre les mises en réseaux des chambres consulaires
  - faciliter l'accès des acteurs économiques aux appels à projets R&D.
  - rapprocher Bio Energie Centre et Valbiom Centre

## **2.8 Moderniser les infrastructures territoriales : fret ferroviaire et numérique haut débit**

### **Chiffres clefs**

- Centre = 1<sup>ère</sup> région française pour la production de céréales  
39% du blé produit dans la région transféré vers une autre région française, 44% vers l'étranger
- Proportion de blé transférée par chemin de fer
  - Vers les autres régions françaises : 38%
  - Vers l'étranger : 32%
- 56% des exploitations agricoles de la région sont connectées à Internet pour leurs besoins professionnels.
- 77% des agriculteurs de moins de 40 ans sont connectés.
- 81% des titulaires d'un diplôme supérieur sont connectés
- Un objectif de 60% de télédéclaration PAC en 2012

### **Indicateurs de suivi**

- % de céréales transportées par voie ferrée
- Taux de couverture régional en très haut débit
- % d'agriculteurs utilisant internet

### **Eléments marquants du diagnostic**

Le réseau de fret est relativement développé en région Centre mais l'état des infrastructures utilisées pour le fret de proximité, notamment pour le transport de céréales, nécessite des investissements.

La qualité du service est souvent dénoncée par les organismes stockeurs, qui ne peuvent pleinement utiliser ce mode de transport dans les conditions de gestion temporelle qui s'imposent à eux. De manière récurrente, sont constatés un manque de fiabilité, les trains voyageurs bénéficiant d'une priorité d'accès aux voies, mais également forte inertie des procédures de mise en circulation. Les chargeurs ont certes pris conscience de l'intérêt de l'activité céréalière dans le Centre mais les opportunités de développement peinent toujours à se concrétiser.

Concernant la télécommunication électronique, la région dispose d'un taux de couverture hétérogène d'un département à l'autre. Si les zones blanches en haut débit (512 Kb/s) sont en passe d'être résorbées, la situation est différente pour le très haut débit (2 Mb/s minimum). Mais la généralisation du très haut débit est un chantier long et coûteux. Les opérateurs privés se sont positionnés en priorité sur les agglomérations qui représentent 40% des abonnés. Pour les territoires ruraux, l'accès au très haut débit nécessitera un partenariat et un soutien des financeurs publics. Or, l'attractivité et le développement des territoires ruraux sont fortement dépendants de la connexion électronique à grande vitesse. Internet devient un outil indispensable pour l'activité de nombreux agriculteurs (déclaration des aides PAC par téléprocédure par exemple).

L'Etat et la Région ont élaboré une stratégie de cohérence régionale d'aménagement numérique (SCORAN) dont l'objectif est d'atteindre 70% des prises de la région accessibles au très haut débit par fibre optique à l'horizon 2020

A partir de ces constats, les enjeux pour les productions régionales sont :

- Favoriser le report des transports routiers vers les transports ferroviaires de proximité
- Faciliter l'accès à Internet pour les zones rurales

### **Actions proposées**

1) Développer le fret ferroviaire de proximité : cette action passe par la remise en état des voies et des équipements des lignes à fort potentiel de développement notamment pour les céréales. En matière de logistique, le développement du fret nécessite la mise en place d'un opérateur ferroviaire de proximité (Participation au groupe de travail sur la mise en place de l'opérateur ferroviaire de proximité Proxirail)

2) Réduire la fracture numérique en zone rurale : en privilégiant l'accès au très haut débit des zones d'activités rurales et en résorbant les dernières zones blanches en haut débit. Inscrire le public agricole dans les objectifs de déploiement du très haut débit du SCORAN.

A titre d'exemple, le FEADER a soutenu en 2010, dans le cadre du plan européen de relance de l'économie, deux projets de passage en très haut débit en zone rurale (Cher et Eure-et-Loir) retenus par appel à projets national lancé par le ministère en charge de l'agriculture.

## *AXE 3*

---

***Troisième enjeu - Préserver le potentiel humain***

### 3.1 Accentuer les possibilités d'installation en agriculture et sécuriser les nouveaux installés

#### Chiffres clefs en 2010

Région Centre	France métropolitaine
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre d'installations : 296 → dont installations aidées : 200</li> <li>▪ Nombre d'installations lissé sur 2008 – 2010 : 449 → dont installations aidées : 228</li> <li>▪ Surface moyenne des exploitants des moins de 40 ans → installation aidée : 154 ha → installation non aidée : 98 ha</li> <li>▪ Part d'exploitant de plus de 55 ans ne connaissant pas leur successeur en 2010 : 62 % → cultivant une surface totale de 301 960 ha soit 13 % de la SAU régionale → surface moyenne par exploitation : 53 ha</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre d'installations : 7 258 → dont installations aidées : 5 062</li> <li>▪ Nombre d'installations lissé sur 2008 – 2010 : 10 287 → dont installations aidées : 5 480</li> <li>▪ Surface moyenne des exploitants des moins de 40 ans → installation aidée : 117 ha → installation non aidée : 56 ha</li> <li>▪ Part d'exploitant de plus de 55 ans ne connaissant pas leur successeur en 2010 : 67 % → cultivant une surface totale de 3 082 035 ha soit 11 % de la SAU nationale → surface moyenne par exploitation : 27 ha</li> </ul>

#### Indicateurs de suivi

<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre d'installations lissé sur 3 ans → dont installations aidées</li> <li>▪ Nombre d'exploitation dont le chef d'exploitation a plus de 55 ans → % de ces exploitants ne connaissant pas leur successeur</li> </ul>
--

#### Éléments marquants du diagnostic

Le nombre d'installations aidées, chiffre de référence suivi depuis la création de la dotation jeune agriculteur, montre une lente érosion du nombre d'installations depuis les deux dernières décennies marquées par des périodes de recul plus importantes en fonction des échéances politiques ou des aléas climatiques.

La politique d'accompagnement à l'installation de l'Etat a récemment été revue en profondeur pour faciliter l'accès à la vie professionnelle des jeunes. Le plan de professionnalisation personnalisé permet désormais de prendre en compte et de valoriser toute l'expérience professionnelle acquise. Par ailleurs, les moyens financiers pour identifier les agriculteurs en fin de carrière, les accompagner vers cette cessation d'activité et la transmission de leur outil de travail n'ont cessé de croître ces cinq dernières années. Or, la situation ne montre pas d'amélioration : 12 installations en moyenne de moins chaque année sur les 30 dernières années, 62 % des agriculteurs de plus de 55 ans en 2010 ne connaissaient pas de successeur à leur exploitation, et 44 % des terres échangées entre 2000 et 2010 ont agrandi des exploitations existantes, soit plus de 308 000 ha.

La première piste d'amélioration est donc à rechercher du côté des systèmes de transmission actuellement en place. L'accompagnement des cédants vers la transmission et la mise en relation de ces derniers avec des jeunes souhaitant s'installer ne sont pas satisfaisants. Il apparaît comme nécessaire de moderniser cette organisation pour favoriser la disponibilité des terres en proposant une répartition financière plus efficace. Il faut également explorer les pistes permettant aux jeunes d'accéder à ces terres rendues disponibles, dont le poids financiers constitue un frein. Enfin, l'amélioration du niveau des retraites faciliterait évidemment la cession des exploitations

La seconde piste d'amélioration concerne directement l'installation des jeunes. Deux tendances se dessinent actuellement : des installations dans des systèmes d'exploitation bien connus et des projets novateurs qui ne répondent pas aux schémas réglementaires, car concernant des filières spécifiques ou de très petites surfaces. Le besoin d'accompagnement sur ces projets se fait sentir. Il se fait sentir également sur l'aval de l'installation où les jeunes, à l'opposé de l'amont, se trouvent isolés, notamment dans le cadre d'une installation hors cadre familiale. La recherche de mise en place de partenariat avec les acteurs économiques régionaux constitue également une piste de travail sérieuse.

#### Actions proposées

**1) Impliquer les acteurs économiques des filières agricoles et les collectivités territoriales pour permettre des installations viables, vivables et durables économiquement : la mise en place de partenariat avec les acteurs économiques est déjà lancée avec un rapprochement entre Axereal et JA Centre. Quant aux collectivités, elles jouent un rôle essentiel dans le maintien d'un tissu agricole vivant et sont invitées à s'investir de plus en plus dans la reprise des exploitations, notamment au travers du repérage.**

2) Assurer une meilleure lisibilité des dispositifs à l'installation : La politique en faveur de l'installation est riche de nombreux dispositifs. La politique de l'Etat, bien que fixée à l'échelle nationale, laisse la possibilité de nombreuses initiatives en région en terme d'animation. Par ailleurs, les collectivités territoriales ont mis en place des dispositifs, complémentaires ou additionnels à ces mesures, afin de répondre à leurs objectifs politiques. Afin de faciliter l'accès à ces dispositifs, il faut poursuivre le travail d'ingénierie amorcé en identifiant l'ensemble des aides et mesures d'accompagnement, en évaluant leur efficacité, en mutualisant les moyens financiers et en simplifiant les démarches et interlocuteurs.

**3) Renforcer l'accompagnement post-installation : Plusieurs dispositifs permettent d'accompagner les candidats post-installation, que ces derniers bénéficient des aides de l'Etat ou non. Le tutorat est un outil qui fonctionne bien et peut être renforcé. D'autre part, des outils d'ingénierie permettant d'évaluer la viabilité économique d'une exploitation peuvent être développés et soutenus par les financeurs afin d'accroître la durabilité économique d'une installation.**

4) Concentrer les moyens financiers sur les zones à enjeux forts pour l'installation : les dispositifs d'accompagnement sont nombreux et couvrent l'ensemble de la région. Afin d'accroître les possibilités de transmission et d'améliorer l'identification de ces unités d'exploitation, il est nécessaire de concentrer les moyens sur les zones et secteurs à enjeux forts. Les actions 1, visant un partenariat avec acteurs et collectivité, et 2 recherchant une plus grande efficacité des dispositifs, sont à coupler avec cette action.

5) Initier un travail d'échange entre les acteurs de l'installation pour préciser la notion de projet d'installation : les projets d'installation sont de plus en plus variés, en terme de filières agricoles envisagées mais également de formes d'installation et de conciliation avec la sphère privée. Les conseillers et commissions qui jugent ces projets peuvent donc être confrontés à des difficultés pour évaluer leur degré de maturité et leur capacité de résistance. La mise en place, au niveau régional d'un débat permettra de préciser les contours et la définition d'un « projet d'installation ».

6) Etudier les pistes permettant d'améliorer l'accès au foncier : les porteurs de projets sont confrontés à plusieurs difficultés lors de la recherche de foncier agricole ou d'une exploitation : la rareté et la cherté des biens mais également la multiplicité des interlocuteurs. Une réflexion, dans un objectif de partenariat entre la SAFER et le Répertoire Départ Installation (RDI), chacun ayant ses spécificités en termes de conseil, est à lancer afin de proposer un accompagnement plus efficace aux jeunes. Cette lisibilité est à renforcer par une meilleure information sur les possibilités de transmission.

Enfin, les possibilités d'accès au foncier innovantes, évitant des investissements trop importants aux porteurs de projets, sont à étudier, y compris par des réflexions sur le statut du fermage.

## 3.2 Développer les compétences des chefs d'exploitations et des salariés en adaptant la formation à une approche intégrée du pilotage des exploitations

### Chiffres clefs en 2010

Région Centre	France
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 41% des chefs d'exploitations / coexploitants possèdent une formation secondaire longue ou supérieure               <ul style="list-style-type: none"> <li>→ dont 82 % ayant 30 ans ou moins</li> <li>→ dont 38 % ayant plus de 30 ans et moins de 50 ans</li> <li>→ dont 27 % ayant plus de 50 ans</li> </ul> </li> <li>▪ En 2000, 27 % des chefs d'exploitations / coexploitants possédaient une formation secondaire longue ou supérieure</li> <li>▪ Caractéristiques des actifs ayant reçu une formation secondaire longue ou supérieure               <ul style="list-style-type: none"> <li>→ 52 % des actifs familiaux</li> <li>→ 48 % des exploitants ayant reçus la DJA contre 17 % de ceux qui ne l'ont pas</li> <li>→ 40 % des agriculteurs installés en AB</li> <li>→ 50 % des agriculteurs installés en élevage porcins ou en autres grandes cultures, 43 % installées en céréales-oléoprotéagineux</li> </ul> </li> <li>▪ Niveau de qualification des salariés : 84 % ouvriers agricoles, 8 % techniciens, 6 % cadres, contremaîtres, 2 % stagiaires</li> <li>▪ 24 % des agriculteurs ont suivi une formation continue</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 38 % des chefs d'exploitations / coexploitants possèdent une formation secondaire longue ou supérieure</li> <li>▪ En 2000, 21 % des chefs d'exploitations / coexploitants possédaient une formation secondaire longue ou supérieure</li> <li>▪ 4 % des agriculteurs ont suivi une formation continue</li> <li>▪ 7 à 9 % des salariés ont suivi une formation continue entre 2005 et 2007</li> </ul>

### Indicateurs de suivi

<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ % des chefs d'exploitations / coexploitants possèdent une formation secondaire longue ou supérieure</li> <li>▪ % des agriculteurs ont suivi une formation continue</li> <li>▪ % des salariés ont suivi une formation continue</li> </ul>
---

### Eléments marquants du diagnostic

Le niveau de formation en agriculture a beaucoup augmenté depuis 1960. Les critères d'obtention de la Dotation Jeune Agriculteurs ont d'ailleurs contribué à cette évolution, en évoluant régulièrement, en élevant le niveau de diplôme requis et en prenant de plus en plus en compte l'expérience professionnelle. Au niveau national, entre 1988 et 2007, le nombre de chefs d'exploitations ayant reçu une formation supérieure (BTS / ingénieur) a augmenté régulièrement et de façon exponentielle : + 1 % en 1988 jusqu'à + 7 % en 2007.

L'évolution de la complexité des systèmes d'exploitation, l'innovation dans les pratiques pour faire face aux exigences des marchés et de la société notamment en matière de la démarche qualité et de gestion de l'environnement, la nature des questions sociales et sociétales induisent la nécessité de développer l'accès à des niveaux plus élevés de qualification des actifs agricoles, agriculteurs et salariés. Cependant cette évolution doit se faire de paire avec une priorité donnée à la formation sur les bases agronomiques.. De plus, la notion de développement durable bénéficie encore trop peu d'un enseignement transversal permettant de présenter aux étudiants une vision renouvelée sur la conduite des productions.

Les agriculteurs sont demandeurs de formation, particulièrement en ce qui concerne les techniques de production, l'approche globale de l'exploitation et la gestion économique, l'environnement et les nouvelles technologies. Le recours plus réguliers à des réseaux, des groupes d'échanges, démonstrations et tutorats peuvent constituer des pistes d'amélioration.

### Actions proposées

1) Adapter les dispositifs de formation initiale à la maîtrise des systèmes de production déployés dans l'agriculture régionale. L'évolution du métier d'agriculteur ainsi que l'expression des demandes

sociétales ont conduit à développer de nombreuses et très diverses formations agricoles initiales dans les 36 établissements d'enseignement agricole (dont 8 publics) que compte la région Centre. Les organismes de conseils ainsi que la profession constatent, cependant, que les bases agronomiques, la conduite économique d'une exploitation et les itinéraires techniques ne sont pas toujours maîtrisés. Il conviendra donc de prendre en compte ces besoins dans le contrat de plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDHP), et particulièrement dans les actions : 1- Évolution de l'offre de formation par la concertation avec les Branches et les acteurs, économiques sur les référentiels de compétences, 2- Participation à l'élaboration d'un schéma régional d'enseignement supérieur et 3- Développement de l'alternance apprentissage, contrat de professionnalisation. La sensibilisation des élèves aux aspects de l'agriculture sociétaria est également à renforcer.

2) Continuer à soutenir la formation continue en intégrant les besoins en nouvelles compétences.

L'évolution du métier d'agriculteur, avec la prise en compte de la complexité des systèmes de production, de l'impact environnemental des processus de production, le souci des citoyens quant à leur alimentation et la demande d'enregistrement des pratiques entraînent un besoin régulier de formation. Les actions, 6- Développer la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales et 7- Programme de formation des Instances Représentatives du Personnel (IRP) sur la formation tout au long de la vie , prévues dans le CPRDHP permettront de répondre à cette action.

3) Encourager les nouvelles formes d'acquisition de compétences et d'amélioration des connaissances. Le recours à des formations continues habituelles n'est pas toujours envisageables pour les agriculteurs, pour des questions de gestion du temps notamment. Aussi, les réseaux d'échanges, les démonstrations et le tutorat constituent des moyens d'acquérir de nouvelles connaissances plus rapidement et plus facilement. Le soutien du tutorat par l'Etat et la Région et de journées découvertes par l'Etat sont des outils à mobiliser davantage. Par ailleurs les formations pourront s'appuyer sur les nouveaux supports informatiques, e-learning, cours à distance, etc.

4) Permettre aux exploitants de se former aux nouvelles technologies. Le recours aux nouvelles technologies est croissant dans la vie des agriculteurs pour commercialiser leurs marchandises, déclarer et recevoir leurs aides ou plus simplement s'informer. Les actions permettant de réduire la fracture numérique doivent également bénéficier au monde agricole.

### 3.3 Améliorer l'environnement de travail des salariés et des exploitants agricoles

#### Chiffres clés en 2010

Région Centre	France
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre d'actifs agricoles : 83 734 soit 37 743 Unités de Travail Agricole (UTA)               <ul style="list-style-type: none"> <li>→ dont actifs familiaux : 39 067 soit 25 441 UTA, c'est-à-dire 67 % du travail réalisé</li> <li>→ dont salariés permanents (hors actifs familiaux) : 9 846 soit 8 173 UTA</li> <li>→ dont salariés saisonniers ou occasionnels : 34 820 soit 3 536 UTA</li> </ul> </li> <li>▪ Baisse du nombre d'actifs agricoles entre 2000 et 2010 : -28 %               <ul style="list-style-type: none"> <li>→ dont actifs familiaux : -27 %</li> <li>→ dont salariés permanents (hors actifs familiaux) : -10 %</li> <li>→ dont salariés saisonniers ou occasionnels : -33 %</li> </ul> </li> <li>▪ Recours au salariat et aux prestations extérieures : 12 300 UTA soit 32 % du travail réalisé               <ul style="list-style-type: none"> <li>→ dont salariés permanents (hors actifs familiaux) 8 173 UTA, c'est-à-dire 21,5 % du travail réalisé</li> <li>→ dont salariés saisonniers ou occasionnels : 3 536 UTA, c'est à dire 9 % du travail réalisé</li> <li>→ dont CUMA / Entreprise de travaux agricoles (ETA) : 593 UTA, c'est à dire 1,5 % du travail réalisé</li> </ul> </li> <li>▪ En 2000, le salariat et les prestations extérieures représentaient 29 % du travail réalisé pour 14 000 UTA</li> <li>▪ 983 salariés sont employés par des groupements, soit 10 % des salariés permanents</li> <li>▪ 3% des exploitations ont recours au service de remplacement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre d'actifs agricoles : 1 864 000               <ul style="list-style-type: none"> <li>→ dont actifs familiaux : 811 000</li> <li>→ dont salariés permanents (hors actifs familiaux) : 155 000</li> <li>→ dont salariés saisonniers ou occasionnels : 898 000</li> </ul> </li> <li>▪ Baisse du nombre d'actifs agricoles entre 2000 et 2010 : - 22 %</li> <li>▪ Recours au salariat et aux prestations extérieures               <ul style="list-style-type: none"> <li>→ dont CUMA / ETA : 2% des UTA</li> </ul> </li> <li>▪ 3 700 GE en 2009, soit 14 % de plus qu'en 2002</li> <li>▪ 17 900 salariés employés par un GE, soit 11 % des salariés permanents</li> </ul>

#### Indicateurs de suivi

<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre d'UTA de salariés permanents, saisonniers ou occasionnels, CUMA / ETA</li> <li>▪ Nombre salariés employés par un groupement</li> <li>▪ % d'exploitations ayant recours au service de remplacement</li> <li>▪ Nombre de salariés dans les services de remplacement</li> </ul>
--

#### Éléments marquants du diagnostic

L'emploi agricole représente 4 % de la population active en région Centre. Au cours de la dernière décennie, la part de travail réalisé par les chefs d'exploitations et la main d'œuvre familiale s'est légèrement réduite. Parmi les actifs agricoles, les chefs d'exploitations et coexploitants ont faiblement augmenté à l'instar des conjoints non exploitants, en baisse, car devenus coexploitants grâce au changement de réglementation ou travaillant davantage à l'extérieur. Le recours au salariat est en légère augmentation, qu'il s'agisse de salariés permanents ou saisonniers. Enfin, même si la part de travail effectuée par les entreprises de travaux agricoles ou CUMA reste marginale, elles représentent la plus forte augmentation.

Ces tendances ont toutes les chances de s'accroître en raison du vieillissement des chefs d'exploitations, de la féminisation de la profession et de l'accroissement de la taille des exploitations. Par ailleurs, les agriculteurs expriment des attentes de plus en plus similaires à celles de l'ensemble de la population en terme de qualité de vie, et particulièrement sur la conciliation de la vie professionnelle et personnelle. Ce sont les contraintes horaires, les astreintes notamment en élevage, le volume de travail mais également la pénibilité physique que les exploitants et salariés mettent en évidence dans leur conditions de travail.

Des réponses permettant de réduire certaines de ces contraintes sont déjà apportées avec l'accroissement de la mécanisation et le recours au salariat. Néanmoins sur l'organisation du temps de travail, le volume de travail, la multiplication des dispositifs de certification entraînant une augmentation du travail d'enregistrement, ainsi que

sur les risques auxquels les exploitants et les salariés sont exposés, des améliorations doivent être trouvées. Ces améliorations permettront de maintenir l'intérêt pour ces métiers et de renforcer leur attractivité.

### **Actions proposées**

**1) Permettre aux exploitants agricoles de recourir au salariat et promouvoir le salariat comme voie d'acquisition de compétences. Le recours à un salarié est une voie d'amélioration des conditions de travail du chef exploitant. Par ailleurs, le salarié est une réelle valeur ajoutée pour l'exploitation et cette phase dans la vie professionnelle constitue une forme d'acquisition de compétences qui peut conduire à des responsabilités plus importantes. Il s'agit donc d'une stratégie gagnant – gagnant qu'il convient de promouvoir autant auprès des exploitants que des potentiels salariés par les réseaux de formation et d'information déjà existants (pôle emploi, point info installation, Accès Centre, Coopératives, ...).**

**2) Développer les emplois durables et à plein temps en soutenant les organisations communes de travail afin d'augmenter l'attractivité du métier de salarié. La mutualisation du salariat, par le biais de CUMA, groupements d'employeurs ou service de remplacement, est une pratique ancienne en agriculture et actuellement en augmentation. Elle permet de réaliser des économies d'échelle, de répondre à la spécialisation des exploitations et de réduire la pénibilité du travail. La mise en place de nouveaux outils juridiques pour accompagner cette pratique (convention, société par action, Groupement d'Intérêt Economique (GIE), ...) et les mesures d'aides à l'emploi pour les groupements d'employeurs mis en place par la LMAP de 2010 permettent d'accompagner ce phénomène et besoin croissant.**

3) Mettre en place une politique d'accompagnement dans la gestion des ressources humaines permettant d'instaurer le dialogue dans les exploitations et de fidéliser les salariés  
En démarrant sa carrière professionnelle comme salarié, le futur exploitant agricole acquiert non seulement des compétences techniques nécessaires à la conduite d'une exploitation mais comprend la condition d'un salarié agricole, ses aspirations et l'importance du dialogue pour mener à bien les opérations dans un objectif commun. Le programme GEHODES, sur l'organisation du travail et la gestion des ressources humaines dans les entreprises agricoles, est un outil déjà existant pour réaliser cette action. Il faut poursuivre pour rendre ces métiers plus attractifs en communiquant sur les intérêts du salariat agricole.

4) Soutenir les actions permettant de prévenir les risques professionnels  
Le travail en agriculture induit des risques et des maladies spécifiques qui font l'objet d'études et de bilans depuis peu, notamment grâce à la mise en place du dispositif d'assurance des accidents du travail des exploitants agricoles (ATEXA) en 2002. Les non salariés ont un taux d'accidents, mortels ou non, nettement plus élevé que les salariés, respectivement 48 000 contre 35 000 par an depuis 2002.  
Le plan SST, ainsi que la fiche de pénibilité, mis en place par la MSA sont des premières pistes pour anticiper ces risques.

### 3.4 Assurer de bonnes conditions de vie aux familles rurales et agricoles

#### Chiffres clefs

Région Centre	France métropolitaine
<p><b>Communes rurales (données 2008)</b></p> <p>→ Nombre de communes : 1587 soit 86 % des communes de la région</p> <p>→ Superficie de ces communes : 33 232 km<sup>2</sup> soit 45 % du territoire régional</p> <p>→ Population présente dans ces communes : 906 800 habitants soit 37 % de la population et une augmentation de 13 % par rapport à 1990 (augmentation concentrée dans les communes sous influence d'une aire urbaine)</p> <p>- <b>Espérance de vie</b></p> <p>→ Espérance de vie des agriculteurs : 80,9 ans</p> <p>→ Durée de vie en bonne santé des agriculteurs: 65,5 ans</p> <p><b>1 médecin pour 1 087 habitants</b></p> <p>→ 1 médecin pour 1 343 habitants en Eure-et-Loir</p> <p>→ 1 médecin pour 972 habitants en Indre-et-Loire</p> <p>→ 2 maisons de santé pluridisciplinaires</p> <p><b>279 captages en eau potable fermés entre 1998 et 2008</b></p> <p>→ dont 99 en Eure-et-Loir</p> <p>→ dont 192 pour des raisons de qualité de l'eau insuffisante, dont 155 liés à la présence de nitrates ou pesticides (55 % des abandons)</p>	<p><b>Espérance de vie</b></p> <p>→ Espérance de vie des hommes français : 79 ans</p> <p>→ Espérance de vie en bonne santé des hommes français : 66,9 ans</p> <p><b>1 médecin pour 917 habitants</b></p> <p>→ <b>230 maisons</b> de santé pluridisciplinaire et 450 en projets</p> <p>4 811 captages en eau potable fermés 1998 et 2008</p> <p>→ dont 197 en Savoie et 0 dans le Val de Marne</p> <p>→ dont 1 958 pour des raisons de qualité de l'eau insuffisante, dont 835 liés à la présence de nitrates ou pesticides (17 % des abandons)</p>

#### Indicateurs de suivi

<ul style="list-style-type: none"><li>- Densité de médecins par habitant</li><li>- Nombre de maisons de santé pluridisciplinaire soutenues en zone rurale</li><li>- Espérance de la période de vie sans problème de santé</li><li>- Nombre d'arrêts d'activité agricole avant l'âge de la retraite pour des questions de santé</li><li>- Evolution de la qualité des eaux des captages</li><li>- Nombre de captages en eau potable fermés par année</li></ul>
---

#### Eléments marquants du diagnostic

Les politiques d'aménagement et de développement des territoires ont un impact direct sur l'attractivité des métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire en raison de l'implantation dans les territoires ruraux de ces métiers. Les agriculteurs ont les mêmes attentes et les mêmes besoins, pour eux-mêmes et leur famille, que le reste de la population en matière d'accès aux soins, de services de proximité, d'accès à une eau de qualité. L'attractivité des métiers de l'agriculture passe aussi par l'attractivité des territoires ruraux.

En matière médicale, la région Centre possède la densité de médecins généralistes parmi les plus faibles des régions métropolitaines (92 médecins pour 100 000 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2009). Cette carence en offre de soins touche en premier lieu les zones rurales. Les données issues du Plan régional de santé de l'Agence Régionale de Santé montrent que la majeure partie des territoires ruraux régionaux sont classés en cantons allant d'une faible à une très faible offre de soins. Parmi ces derniers, figure une grande partie du Sud régional qui héberge une part importante de la population agricole régionale. Le maintien de l'accès aux soins constitue un enjeu de la qualité de vie et de l'attractivité du monde agricole.

L'amélioration de la qualité de vie en milieu rural passe également par la présence de services de proximité. En région Centre, on assiste à un vieillissement de la population y compris dans les territoires ruraux, ce qui induit des besoins spécifiques pour les personnes âgées. Toutefois, il est nécessaire de prendre également en considération les besoins des populations plus jeunes également présentes sur le territoire, et notamment des jeunes ménages d'agriculteurs. Cela constitue un critère déterminant dans le choix d'installation d'un jeune ménage.

Enfin, l'accès à l'eau potable reste une préoccupation majeure car chaque année des captages sont fermés, entraînant une perte d'exploitation importante et des coûts financiers conséquents pour les collectivités, ou des restrictions peuvent être prononcées en raison de certaines pollutions.

### **Actions proposées**

**1) Améliorer l'accès aux services de santé en milieu rural en appuyant la création de maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) : le regroupement dans des locaux communs peut permettre de répondre aux attentes des professionnels de santé pour améliorer la qualité de la pratique professionnelle tout en partageant les coûts de secrétariat, de locaux, de matériels. Les MSP sont une réponse possible au problème d'attractivité des territoires ruraux notamment pour les médecins. Elles participent ainsi à la proximité de l'offre de soins pour les populations agricoles.**

**La participation au financement des MSP par la politique de développement rural, en complément des aides actuelles de l'Etat et des collectivités, sera à envisager lors de la prochaine programmation 2014/2020.**

**2) Accompagner la création de services à la population, notamment pour la petite enfance : dans les territoires ruraux où ce type de services est sous représenté, le développement des services à destination de la petite enfance (halte garderie, crèches, relais assistante maternelle ...) est à rechercher. De nouvelles formes de garde, innovantes et adaptées aux contextes locaux, dans la suite d'opérations pilotes menées dans certains territoires Leader de la région, pourront être encouragées.**

**En complément de cette action, il sera nécessaire de faire savoir que des services à la personne sur un territoire rural vivant sont également nécessaires au maintien de l'activité agricole et agro-alimentaire.**

**3) Sécuriser l'accès à l'eau potable pour les populations rurales**

**Notamment par le biais de déplacement de captages, d'interconnexion des réseaux de distribution.**

## *AXE 4*

---

*Quatrième enjeu - Renforcer la place des agriculteurs dans la société*

## **4.1 Valoriser les Hommes en renforçant l'attractivité des métiers**

### **Chiffres clés**

- 801 entretiens réalisés par les PII en 2011  
→ 70 % personnes satisfaites ou très satisfaites de l'accueil et de la qualité du service
- 3 forums tenus en 2010 accueillant 356 porteurs de projets
- 8 projets de découverte dans les classes de troisième et 250 élèves ayant participé

### **Indicateurs du suivi**

- Satisfaction des personnes participant aux manifestations et des porteurs de projets contactés par le Point Info Installation (PII)

### **Éléments marquants du diagnostic**

Les secteurs de l'agriculture et de l'industrie agroalimentaire souffrent d'un déficit d'image auprès du public. Ceci n'incite pas les actifs à venir exercer dans ces secteurs qui offrent un potentiel important d'emplois. Cette représentation dépassée ou complètement erronée des métiers dévalorise les hommes qui y travaillent. Afin d'améliorer l'attractivité de ces métiers, il est nécessaire de travailler sur l'image et la perception des secteurs agricoles et des industries agroalimentaires par le grand public.

En région Centre, le secteur agricole représente 4% de sa population active et les salariés des industries agroalimentaires pèsent pour 1,3% .

Plus de 50 000 salariés contribuent au développement économique de ces secteurs auxquels il convient d'ajouter un nombre important de saisonniers en ce qui concerne l'agriculture.

Le problème de recrutement est une réalité en agriculture et risque de s'amplifier dans les années à venir avec le recours de plus en plus fréquent à la main d'œuvre salariée. Cette difficulté existe également pour les industries agroalimentaires qui déploient, au niveau régional, des actions de gestion prévisionnelle des emplois.

Au delà de leur poids économique, le secteur agricole et celui des industries agroalimentaires contribuent à l'aménagement du territoire rural, en créant des emplois et une économie difficilement délocalisables.

### **Actions proposées**

**1) Proposer une communication positive sur les métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Cette action passe par les conseillers / interlocuteurs dans le domaine agricole susceptibles de présenter les métiers et leurs possibilités (Chambre d'agriculture, Syndicats, Association telle que l'ARIAC,...) et les prescripteurs en emploi (Pôle Emploi, Missions Locales, CIO, ...).**

**Il faut d'abord maintenir voire renforcer les missions et actions qui permettent de faire connaître ces métiers et leur intérêt : PII, forum, découverte des métiers en classe de 3<sup>ème</sup>, journée de découverte, semaine de l'emploi ou de l'industrie,... D'autre part, il convient de renforcer le partenariat avec les prescripteurs généralistes tel que le pôle emploi. Enfin, ces actions devront davantage présenter la diversité des métiers, les différents niveaux de qualification, la richesse permise par les différentes étapes de production et les innovations techniques facilitant le travail (GPS, agriculture de précision...).**

**Dans le secteur de l'agroalimentaire, l'accent sera particulièrement mis sur les techniques innovantes et les engagements sociétaux des coopératives.**

**Le PIDIL, les aides du FEADER (mesure « Formation et diffusion de connaissances ») et le programme d'actions avec l'ARIAC permettront de poursuivre cette action déjà engagée par le biais de plusieurs opérations. Cette action est également à rapprocher de l'action 1 du 3-3 ainsi que de l'action qui suit ci-dessous dont elle est indissociable.**

2) Présenter avec réalisme les exigences des métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire et les solutions existantes. Cette action est indissociable de la précédente pour démontrer la richesse et l'ambition des métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire

Par ailleurs, elle contribue à l'orientation 3-3 visant à l'amélioration de l'environnement de travail grâce au salariat en commun, remplacement, ....

3) Informer sur les possibilités d'emploi dans l'agriculture et de l'agroalimentaire. Cette action concerne plus spécifiquement l'aspect quantitatif. Lors des manifestations et du partenariat auprès des prescripteurs, une attention particulière sera portée aux possibilités d'emploi dans ces secteurs, aux formations existantes et au taux d'insertion professionnelle.

## **4.2 Valoriser les engagements des agriculteurs en faveur d'une alimentation de qualité et de l'environnement**

### **Chiffres clefs**

#### **Hors viticulture**

- 450 productions sous AOP,
- 430 productions sous label rouge,
- 49 produits sous IGP, 49 exploitations

#### **Viticulture**

- 104 930 hl de vin produits sous IGP,

### **Indicateurs de réalisation**

- Nombre d'exploitations engagées dans une démarche d'accueil (type bienvenue à la ferme, accueil paysan, goûter à la ferme)
- % de produits labellisés AB dans la restauration collective
- Nombre d'exploitations bénéficiant d'une certification environnementale

### **Eléments marquants du diagnostic**

La perception des agriculteurs par la société est globalement bonne, puisque dans un récent sondage réalisé par Dimanche Ouest France (2011), plus des trois quart des français avouaient, en tant que consommateurs, avoir confiance en ceux-ci. Sur les aspects alimentation et respect de la santé, les français ont plutôt confiance dans la profession agricole, puisqu'ils sont près de deux tiers à répondre favorablement sur cette question. En revanche, l'avis des consommateurs est plus mitigé sur les aspects environnementaux, où environ 55 % de la population pensent que l'agriculture française est respectueuse de l'environnement.

Le lien entre la société et les agriculteurs est donc toujours vivace. Mais force est de constater que si les citoyens français se sentent proches de cette profession, ils méconnaissent malheureusement les engagements pris par les professionnels.

Les agriculteurs, quant à eux, sont particulièrement attachés à leur métier pour la liberté qu'elle leur apporte mais ressentent une pression grandissante de la part des contraintes réglementaires (Enquête DARES, 2011). De plus, ces engagements et les objectifs auxquels ils concourent sont rarement connus du grand public, situation qui renforce ce sentiment de contrainte extérieure et de manque.

Les démarches prises en faveur d'une alimentation toujours plus saine et de qualité ainsi que les engagements favorables à la préservation de la biodiversité sont grandissants dans le secteur agricole et agroalimentaire. Au delà du respect des normes de qualités sanitaires et environnementales, les agriculteurs et industries agroalimentaires s'engagent dans des démarches de qualité pour répondre aux attentes des consommateurs. D'autre part, depuis plusieurs décennies déjà, des agricultures respectueuses de l'environnement se développent : agriculture raisonnée et agriculture biologique sont deux exemples répandus et soumis à un cahier des charges. Enfin, les agriculteurs agissent aussi en faveur de l'environnement au travers le respect de chartes et conduisent des actions diverses limitant la pression agricole sur les territoires : bandes enherbées, allongement des rotations, alternance de substances actives, agroforesterie, introduction de légumineuses,...

Valoriser ces initiatives est essentiel pour donner une juste image des exploitants agricoles et des systèmes de production au grand public. Ils sont les acteurs privilégiés des territoires ruraux, et veillent autant à leur dynamisme économique qu'à la durabilité de leur exploitation.

### **Actions proposées**

1) Promouvoir les initiatives et les actions de communication valorisant le patrimoine alimentaire régional en s'appuyant sur

- Les produits sous signes de qualité (AOP, IGP, label).
- Les initiatives liées au patrimoine alimentaire régional : Une région à croquer, de la terre à l'assiette, et Art de vivre en région Centre rédigés par le Conseil économique et social régional, et les recherches conduites par la chaire UNESCO de l'Université François Rabelais « Sauvegarde et valorisation du patrimoine alimentaire ».

2) Communiquer sur les engagements pris par les agriculteurs en faveur de l'environnement en diffusant les informations relatives aux thèmes suivants

- Engagements sur la réduction des intrants par le biais de démarches reconnues : Ecophyto 2018, certification environnementale, plan antibiorésistance et grâce au développement de pratiques

**plus favorables : développement de l'utilisation des légumineuses, utilisation des cultures pièges à nitrate ou en cultures associées**

- **Contribution au stockage de carbone (et donc aux respects des engagements pris dans le Schéma Régional Climat Air Energie)**
- **Poursuite de l'amélioration des bâtiments d'élevage en faveur du bien-être animal, d'un meilleur stockage des effluents et de l'efficacité énergétique.**
- **Les mesures agro-environnementales**

3) Appuyer les démarches permettant de rapprocher les producteurs et les consommateurs

- Renforcer les réseaux favorisant la rencontre des agriculteurs dans leur ferme, pour jeunes (visites de fermes par les scolaires en particulier dans les exploitations des lycées agricoles) et adultes (Bienvenue à la ferme, de Ferme en Ferme, Printemps Bio, Accueil Paysan...),
- Encourager l'approvisionnement des restaurants collectifs en produits locaux et/ou labellisés AB,
- Faciliter les circuits courts et de proximité (orientation 2.5)

4) Promouvoir auprès des collectivités territoriales la multifonctionnalité de l'agriculture et son rôle dans le développement durable.

### **4.3 Intégrer les agriculteurs aux projets de territoire et renforcer les échanges avec les décideurs locaux**

#### **Chiffres clefs**

- 6 CDCEA réunissant régulièrement les professionnels agricoles et les élus locaux

#### **Indicateurs de suivi**

- Nb de professionnels agricoles / élus locaux lors du colloque « Foncier – Territoire » du 2<sup>ème</sup> semestre 2012
- Nb de CDCEA réunissant professionnels agricoles / élus locaux.

#### **Éléments marquants du diagnostic**

Les réunions des groupes de travail dans le cadre de l'élaboration du PRAD ont, à plusieurs reprises, fait ressortir le manque de concertation avec le monde agricole lors de la mise en œuvre de projets collectifs et territoriaux. En effet, il n'est pas rare que les aménagements de village, notamment en ce qui concerne la voirie, ou que les grandes infrastructures, ou encore les projets de planification du territoire communale soient pensés en omettant les impératifs des professionnels agricoles en terme de déplacements et d'amplitude horaires. Il en résulte des difficultés de travail pour les agriculteurs et parfois des nuisances pour les habitants de ces communes. Ce manque de discussion peut également renforcer le sentiment d'isolement de ces professions qui ont peu de contact avec le public.

Cette orientation vise donc à développer le dialogue entre les décideurs locaux et les professions agricoles. En conséquence, elle est assez proche de l'orientation « 1-1 Protéger le capital foncier ». Elle ne comporte qu'une seule action qui reprend les éléments de cette orientation, particulièrement les actions 1 et 4, en les mettant en lumière par l'entrée « territoire » et « échanges – communication ».

#### **Actions proposées**

1) Accompagner les démarches permettant de faire connaître les problématiques agricoles aux décideurs et d'initier les échanges entre ces derniers et les professionnels agricoles.

Deux outils existants seront mobilisés :

- Les commissions départementales de consommation des espaces agricoles (CDCEA) : ces dernières mises en place en 2010, rencontrent un vif intérêt de la part du monde agricole. Les questions nombreuses soulevées par les projets et les pratiques différentes d'un département à l'autre méritent de faire l'objet d'échanges afin que les représentants agricoles améliorent leur connaissance des enjeux et développent leurs arguments. Après un bilan à réaliser par les services de l'Etat au niveau départemental ou régional, des rencontres à l'une ou l'autre des échelles pourront être mises en place.
- Le Réseau Rural Régional (RRR) : ce dernier a pour vocation de faire se rencontrer les acteurs du monde rural et d'échanger sur les projets et méthodes mises en place dans les territoires. La continuation de ce projet, et la mise en place d'un large colloque en fin d'année 2012 permettront de répondre à cet objectif.

La mise en place d'autres outils est également possible et sera étudiée en fonction des propositions.

# GLOSSAIRE

AB	Agriculture biologique
AOP	Appellation d'origine protégée
ARIAC	Association régionale des industries agroalimentaires du Centre
ASR	Association sanitaire régionale
ATEXA	Accident du travail des exploitants agricoles
BTS	Brevet de Technicien Supérieur
CA	Chiffre d'affaires
CASDAR	Compte d'affectation spécial pour le développement agricole et rural
CDA	Chambre départementale d'agriculture
CDCEA	Commission départementale de consommation des espaces agricoles
CIO	Centre d'information et d'orientation
CIPAN	Cultures intermédiaires piège à nitrate
COREAMR	Commission régionale de l'économie agricole et du monde rural
CPER	Contrat de projets Etat-Région
CPRDHP	Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles
CROPSAV	Comité régional d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale
CSF	Comité stratégique de filière
CSFR	Comité stratégique de filière régionale
CT	Court terme
CUMA	Coopératives d'utilisation de matériel agricole
DDCSPP	Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations
DDT	Direction départementale des territoires
DPU	Droits à paiement unique
DRAAF	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
EARL	Exploitation agricole à responsabilité limitée
EPLEFPA	Etablissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole
ETA	Entreprise de travaux agricoles
FEADER	Fonds européen agricole pour le développement rural
FEAGA	Fonds européen agricole de garantie
FREDON	Fédération régionale de lutte et de défense contre les organismes nuisibles
GDA	Groupement de développement agricole
GDS	Groupement de défense sanitaire
GE	Groupement d'employeurs
GEHODES	Gestion des hommes et développement économique et social
GES	Gaz à effet de serre
GIE	Groupement d'intérêt économique
GMS	Grande et moyenne surface
HVE	Haute valeur environnementale
IAA	Industries agroalimentaires
IFT	Indice de fréquence de traitement
IFV	Institut français du vin
IGP	Indication géographique protégée
IRP	Instance Représentative du Personnel
JA	Jeunes agriculteurs

LMAP	Loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche
LT	Long terme
MAEt	Mesures agro environnementales territorialisées
MSP	Maison de santé pluridisciplinaire
NODU	Nombre de dose unité
OP	Organisation de producteurs
PAC	Politique agricole commune
PAL	Pôle sanitaire alimentaire
PBS	Production brute standard
PHAE	Prime herbagère agro environnementale
PIDIL	Programme pour l'installation et le développement des initiatives locales
PII	Point info installation
PMBE	Plan de modernisation des bâtiments d'élevage
PME	Petites et moyennes entreprises
PPE	Plan de performance énergétique
PPRDF	Plan pluriannuel régional de développement forestier
PRAD	Plan régional d'agriculture durable
PRDAR	Programme régional de développement agricole et rural
PVE	Plan végétal pour l'environnement
RA 2010	Recensement agricole réalisé en 2010
RD	Recherche et développement
RDI	Répertoire départemental installation
RRR	Réseau rural régional
SAFER	Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
SAU	Surface agricole utile
SCORAN	Stratégie de cohérence régionale d'aménagement numérique
SDAGE	Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SFEI	Système fourrager économe en intrants
SRADDT	Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire
SRCAE	Schéma régional climat air énergie
SRCE	Schéma régional de cohérence écologique
SST	Santé sécurité au travail
STH	Surface toujours en herbe
UTA	Unité de travail annuel